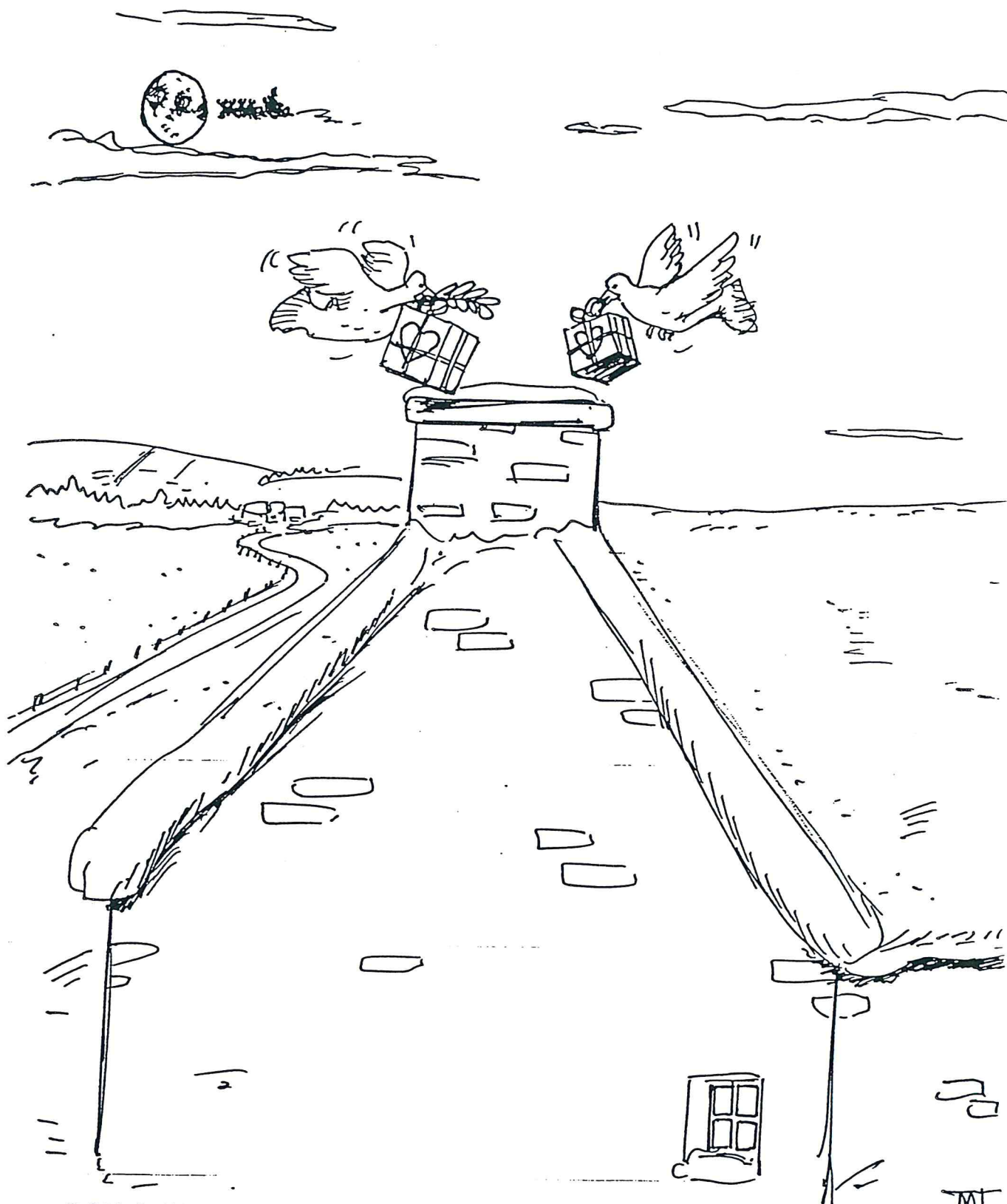




L'ALOUETTE



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Décembre 2004 n° 32

Complainte du petit cheval blanc

Le petit cheval blanc, dans le mauvais temps, qu'il avait donc du courage ! C'était un petit cheval blanc, tous derrière et lui devant.

Il n'y avait jamais de beau temps dans ce pauvre paysage. Il n'y avait jamais de printemps, ni derrière ni devant.

Mais toujours il était content, menant les gars du village, à travers la pluie noire des champs, tous derrière et lui devant.

Sa voiture allait poursuivant sa belle petite queue sauvage. C'est alors qu'il était content, eux derrière et lui devant.

Mais un jour, dans le mauvais temps, un jour qu'il était si sage, il est mort par un éclair blanc, tous derrière et lui devant.

Il est mort sans voir le beau temps, qu'il avait donc du courage ! Il est mort sans voir le printemps ni derrière ni devant.

Paul FORT

Infos

de dernière minute

M. Sarkozy, a annoncé le 3 novembre dernier l'expérimentation en 2005 d'une déclaration de revenus pré remplie. Le département de l'Ille et Vilaine a été choisi pour cette expérimentation, en raison, notamment, de sa représentativité démographique.

La déclaration pré remplie consiste pour l'administration fiscale à indiquer, sur l'imprimé que vous recevez à domicile, le montant des salaires, des retraites et des indemnités journalières dont elle a déjà connaissance de la part des entreprises et des organismes qui les ont payés. Le contribuable n'a plus qu'à vérifier ces sommes. Si elles sont inexactes ou incomplètes, il les corrige dans des cases prévues à cet effet.

Les autres rubriques de votre déclaration sont inchangées et doivent être complétées dans les conditions habituelles.

AINSI :

- Les modalités de calcul de la prime pour l'emploi ne sont pas modifiées.
- La déduction des frais réels reste possible pour les salariés.
- Les revenus fonciers sont toujours déclarés de la même façon, régime micro foncier ou déclaration spécifique (imprimé n°2044).
- Plus généralement, toutes les autres catégories de revenu ¹ doivent être déclarées en tant que de besoin.
- De même les cases relatives aux charges déductibles (pensions alimentaires versées par exemple) et les réductions d'impôt (dons aux œuvres, etc...) doivent être servies dès lors que le contribuable peut prétendre aux bénéfices desdites déductions et/ou réductions.

Comme par le passé, les contribuables signent et renvoient leur déclaration au centre des impôts dont ils dépendent. Ils peuvent, bien entendu, déclarer par internet, comme déjà 20 000 foyers dans notre département, et bénéficier du même service. Cette procédure est simple et parfaitement sécurisée. Elle est vivement recommandée aux «internauts».

ATTENTION : Le calendrier de dépôt des déclarations est modifié.

Les imprimés pré remplis vont être adressés au début du mois de mai et les contribuables auront jusqu'au lundi 30 mai pour renvoyer leur déclaration ou déclarer par internet.

Ne soyez donc pas inquiet de ne pas avoir reçu votre imprimé de déclaration au cours des mois de Février ou Mars.

L'information et l'aide à la déclaration seront assurés dans les mêmes conditions que les années passées **du lundi 9 mai au lundi 30 mai**

¹ Bénéfices industriels et commerciaux, Bénéfices agricoles, Bénéfices non commerciaux, Revenus de valeurs mobilières, ...etc

Le Mot du Maire

2004 ne sera pas une année à faire tilt dans les mémoires à Saint-Ganton car les projets ont stagné, et pourtant, vos élus n'ont pas chômé.

Pour l'assainissement autonome, nous sommes dans la M... jusqu'au cou. Aujourd'hui 10 décembre, la nouvelle politique du département en matière d'assainissement autonome ne peut encore pas se mettre en application. Seules certitudes :

- ▶ moins d'aides aux particuliers par le Département,
- ▶ obligation aux communes ou regroupements de communes de créer un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour les contrôles,
- ▶ pour le particulier, possibilité, sur la base du volontariat, de réhabilitation par le SPANC, moyennant une redevance annuelle dont le mode de calcul ne nous est pas encore donné...!

Affaire à suivre donc, et malgré l'odeur, je ne le sens pas très bien.

Quant à l'assainissement collectif, il est toujours prévu pour le 2^{ème} semestre 2005 sur "La Roche" et "Beaucel". A ce jour, nous n'avons pas les possibilités de l'étendre à d'autres villages.

Pour l'Eglise, le choix de l'architecte doit se faire le mardi 21 décembre. Le dossier devrait pouvoir se ficeler en 2005 pour un commencement des travaux en 2006. Je compte sur vous pour la création d'une association qui pourrait, dans l'esprit de sauver la valeur patrimoniale de cette église et de notre commune, aider à récolter des fonds auprès de divers organismes. J'invite donc les volontaires à venir à la réunion du 21 janvier à la mairie. Je remercie au passage l'initiative généreuse de l'Eternelle Jeunesse qui va remettre le bénéfice de leur agréable soirée de novembre qu'ils nous ont fait vivre, pour la rénovation de cette église. C'est pour moi un message très touchant et très fort de la part de nos aînés.

Le Contrat d'Objectif est en cours, la première phase -le diagnostic ou constat- est terminée. Nous devrions en tirer les premières conclusions courant janvier, afin de vous en faire part au cours du 1^{er} trimestre 2005.

Le permis de construire de l'atelier municipal est accepté et l'appel d'offre est en cours. La réalisation de ce projet se fera en 2005.

Le Columbarium est livré. Il va être mis en place pour la fin janvier. La procédure de réservation n'est pas déterminée mais les renseignements pourront être pris en mairie, à partir de fin janvier également.

Je voudrais féliciter notre jeune équipe de footballeurs qui, jusqu'à ce jour, a gagné tous ses matchs, sans oublier, bien sûr, leur coach Guillaume Bourel, qui a su les motiver et donner de son temps pour créer cette ambiance. De même, je félicite toutes les associations qui font appel aux jeunes, et, plus particulièrement, à Patricia Boulais qui a créé une équipe de jeunes au tennis, et à Jacqueline Bourel au niveau de l'APAR, qui demande aux enfants de venir jouer au théâtre.

Merci de motiver la jeunesse Saint-Gantonnaise et soyez assuré de mon soutien.

En cette fin d'année 2004, je vous souhaite un joyeux Noël et je vous offre tous mes vœux de bonheur pour l'année 2005.

Bonne fêtes de fin d'année à tous.

Votre maire, Bernard GEFFLOT.

P.S. : Depuis septembre, j'ai demandé à ce qu'un représentant du Conseil Général nous informe, au niveau de la Communauté de Communes et du Syndicat des Eaux, pour la mise en place d'un SPANC.

Nous attendons toujours !....

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

*A REDON,
le 4 juillet 2004 :
Nora, Michel DAUVERGNE
Domiciliée "Beaucel"*

*A REDON,
le 18 août 2004 :
Chloé, Marina, Reine, Joséphine LAIGLE
Domiciliée "Brubet"*

MARIAGES

*le 24 Juillet 2004:
Jean-Michel ROGER et Gwenola BOUREL*

*le 25 Septembre 2004 :
Stéphane MOINEAU et Laëtitia RIOT*

DECES

*Nous ont quittés :
le 7 août 2004 :
Marie BOULAIS veuve BAUDU,
85 ans, domiciliée "La Roche"*

*le 2 octobre 2004 :
Léonie GEFFLOT veuve GEFFLOT,
82 ans, domicilié "La Tremblais"*

NOUVEAUX RESIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :

- * Mlle BOULAIS Patricia "La Belle Alouette"
- * Mr DAUVERGNE Jean-Philippe, Mlle HUGUEL Violaine et leur fille Nora "Beaucel"
- * Mr DELALANDE Stéphane "Gominé"
- * Mr GICQUIAUD et Mlle DAUTAIS "La Roche"
- * Mr et Mme HERVÉ Régis "La Belle Alouette"

LISTE ÉLECTORALE

Pour tous ceux qui veulent s'inscrire sur la liste électorale de notre commune, il vous suffit de venir en mairie avec votre carte d'identité ainsi qu'une facture de moins de trois mois. La date d'échéance étant le 31 décembre, il ne vous reste plus que quelques jours.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'aménager à Saint-Ganton, pensez à venir à la mairie nous en informer afin de faciliter la gestion de la collecte de vos ordures ménagères ainsi que différentes tâches administratives.

rappel

De plus, en début d'année, une réception est organisée pour les vœux du maire où les nouveaux résidents y sont conviés. Il est donc nécessaire de les connaître pour les inviter.

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire pour les jeunes filles et garçons atteignant l'âge de 16 ans. N'oubliez pas de vous inscrire en mairie après votre anniversaire. Une attestation de recensement (indispensable pour passer les examens scolaires, le permis de conduire ...) vous sera délivré.

Pièces à fournir : livret de famille et carte d'identité.

rappel

PERMANENCES

Mme TASTARD, Assistance Sociale, tiend une permanence le 2^{ème} mardi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h.

Mr LESACHER Alain-François assurera une permanence le samedi 8 janvier 2005 de 10 h à 11 h.

HORAIRES D'OUVERTURE

DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE : 02.99.08.78.69

MARDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8 h 45 – 12 h			

PERMANENCES DES ELUS	
11 h – 12 h	
Mardi	René BOUREL
Jeudi	Bernard GEFFLOT
Vendredi	Marie-Jeanne MAILLET
Samedi	Marie-Thérèse DANIEL

Il est souhaitable de prendre rendez-vous.

DU COMMERCE "ÉPI SERVICE" : 02.99.08.64.96

LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8 H – 12 h 30 / 14 h 30 – 19 h	9 h – 12 h 30 14 h 30 18 h 30	9 H 30–12 h 30

DU BAR RESTAURANT "LA CRÉMAILLÈRE" : 02.99.08.65.07

LUNDI,	MARDI et JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9 h 20 h	8 h 30 20 h	8 h 30 24 h 45	9 h 24 h 45	9 h 13 h
repas sur réservation le week-end jusqu'au dimanche midi				
vacances scolaires : ouverture à 9 h00				

Pour Info

Rétablissement du visa par les autorités américaines pour les ressortissants français non munis d'un passeport à lecture optique

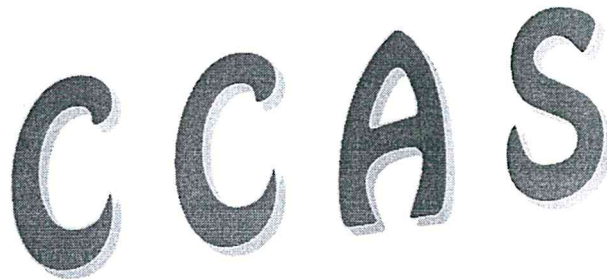
Le dernier bulletin vous informait qu'à dater du 26 octobre 2004, les ressortissants français qui se rendent aux Etats-Unis doivent être titulaires d'un passeport sécurisé avec zone de lecture optique, pour continuer à bénéficier de l'exemption de visa.

Depuis cette date, chaque français qui désire séjourner pour une période n'excédant pas 90 jours ou transiter par ce pays, doit détenir un passeport à lecture optique ou acquitter un visa d'un coût de 85 euros.

Les passeports à lecture optique ont été établis par la Sous-Préfecture de Redon à compter du 05 juin 2002.

Le remplacement d'un passeport ancien, modèle qui est toujours en cours de validité, par un passeport à lecture optique est subordonné au paiement de la Taxe de 60 euros et à la présentation d'une attestation justifiant le déplacement aux Etats Unis (présentation d'un billet d'avion, attestation d'une agence de voyage, attestation de l'employeur...).

Il est important de préciser que chaque français mineur ou majeur doit être muni d'un passeport individuel à lecture optique puisque les autorités américaines n'acceptent plus l'inscription de mineurs sur le passeport d'un tiers depuis le 26 octobre 2004.



Le repas annuel offert par le CCAS s'est déroulé le dimanche 14 novembre. Une soixantaine de personnes se sont retrouvées pour déguster un menu servi par Sylvie de "La Crémaillère".

La bonne ambiance était au rendez-vous avec poèmes, chansons et quelques pas de danses au son de l'accordéon et de la batterie de Mrs Deloffre et son fils.

Comme à l'accoutumée, un colis a été remis à toutes les personnes de 80 ans et plus qui n'avaient pu se déplacer pour cette rencontre conviviale.

A retenir

Joyeux Noël et Bonne Année à Tous.

Dorénavant, la date du repas CCAS est fixée au troisième dimanche d'octobre de chaque année.

Pensez déjà à réserver votre date pour l'année prochaine!!!!

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
DENIS Daniel	Beaucel	Rénovation habitation	20/02/04
BOULAIS Jean-Yves	La Roche	Réhabilitation maison	24/06/04
JAN Roger	Le Coin du Mur	Extension habitation	03/09/04
Commune St-Ganton	La Belle Alouette	Atelier communal	20/11/04

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
WAGGITT Edward	La Roche	Création de lucarnes et clôture en pierres	24/06/04
FORTUNATO Paulette	La Roche	Surélévation du cellier	23/09/04

Déclaration de travaux ou de clôture

La déclaration de travaux ou de clôture est obligatoire pour :

- toute modification de l'aspect extérieure d'un bâtiment (toitures, vitrines, ravalement de façades, ouvertures de fenêtres...)
- poteaux ou pylônes de plus de 12 m, les murs de plus de 2 m de hauteur, les piscines non couvertes,
- adjonction d'un balcon, création d'une pièce supplémentaire d'habitation, d'un abri de jardin, d'un garage, d'un atelier de bricolage ... ne dépassant pas 20 m²,
- les clôtures .

Pour tout autres travaux, se renseigner en mairie.

Des subventions pour l'amélioration de l'habitat !

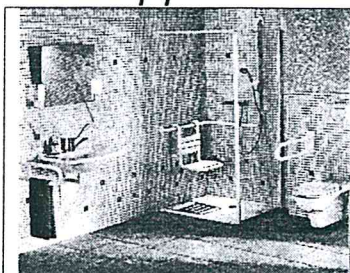
L'OPAH * continue !

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Des aides financières (Etat, Région, Département, Caisses de retraite...) adaptées pour chaque projet.

Le Pact-Arim vous aide pour le montage technique et financier de vos travaux

Une opportunité pour :



Adapter vos sanitaires, et les accès de votre logement, vous facilitant ainsi la vie



Aménager, mettre aux normes **vos** logement pour votre sécurité et un meilleur confort



Améliorer, restaurer votre patrimoine, que vous louez ou que vous souhaitez louer

Nous vous accueillons en permanences :

A la Mairie de PIPRIAC

Le 1er et 3^{ème} mardi du mois de 9h00 à 12h00

A la Mairie de GUIPRY

Le 2^{ème} jeudi du mois de 9h00 à 12h00

A la Mairie de SIXT SUR AFF

Le 4^{ème} mercredi du mois de 9h00 à 12h00

Vous pouvez nous contacter en dehors des permanences par téléphone :

A Rennes

22, rue Poullain Duparc - tel 02 99 79 51 32

A Redon

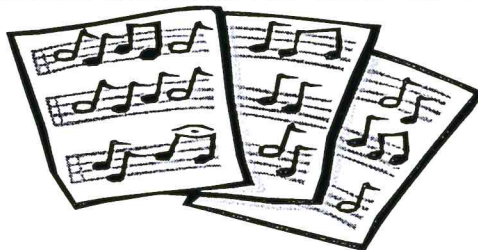
7, rue des Douves - tel 02 99 72 55 32

**NE PAS COMMENCER LES
TRAVAUX AVANT
L'AUTORISATION DES
ORGANISMES FINANCEURS**



PACT ARIM 35

22, rue Poullain Duparc - 35000 RENNES - Tel. 02 99 79 51 32 - Fax. 02 99 79 79 30



FAIRE DE LA MUSIQUE

Une activité – un loisir – une détente

Notre école de musique, qui a pour mission principale la formation musicale, théorique et pratique, a pour objectif l'intégration d'un ensemble de cuivres et de percussions :

notre orchestre LA BATTERIE FANFARE

L'enseignement dispensé dans notre école de musique est divisé en deux sections comprenant chacune plusieurs classes :

- ♪ une section "CUIVRES" : des instruments dits naturels, sans mécanismes, tels que clairon, trompette, cor, clairon basse, trompette basse, basse et contrebasse.
- ♪ une section "PERCUSSION" : tambour, batterie, clavier (xylophone, marimba...), digitaux (congas, bongos...) et toutes les percussions classiques ou latines.

Les cours sont assurés par des professeurs diplômés de la Confédération Française des Batteries Fanfares.

Le tarif est de 100 € par an et comprend :

- L'enseignement musical théorique (1 heure) et instrumental (1 heure)
- Le prêt des instruments (pour les cuivres)

CE QUI REND LA PRATIQUE MUSICALE ACCESSIBLE A TOUS !!!!

Faire de la musique pour soi, c'est bien...la pratiquer en groupe, c'est mieux !! Les élèves assidus intègrent rapidement les différents ensembles puis l'orchestre de Batterie Fanfare.

Les activités de cet orchestre sont très variées : concert en salle, concert avec d'autres formations instrumentales ou vocales, participation à des défilés, des festivalsSon répertoire est résolument moderne : jazz, rock, variétés, latino américaine, etc...

**Pour tous renseignements et inscriptions, n'hésitez pas à nous contacter !!
BATTERIE FANFARE DU PAYS DE LOHÉAC : 4 square de la BERLINETTE
AU 02.99.34.03.08 OU A LA MAIRIE DE LOHÉAC.**



VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI?

VOUS RECHERCHEZ UN SALARIE?

QUI VOUS ACCUEILLE?

	ACCUEIL		INFORMATION	Nom de la structure
<i>Nom de la structure</i>	<i>Public</i>	<i>HORAIRE ET LIEU D'ACCUEIL</i>		
Point Accueil Emploi, canton de Pipriac	tout public domicilié sur le canton	permanences: le lundi de 9h30 à 12h00 au centre social de Guipry, le mardi et vendredi de 9h à 12h15 à Pipriac(mairie) et le jeudi de 9h à 12h à Sixt sur Aff (mairie), autrement sur rendez vous	▣ accueil, information et orientation sur l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle, les techniques de recherche d'emploi, information sur le bassin d'emploi, la vie quotidienne et locale. ▣ recueil les offres des employeurs locaux et particuliers. ▣ travail en partenariat avec les autres structures	Point Accueil Emploi du canton de Pipriac, Caroline Le Bris 02.99.34.36.91
ALE Redon (ANPE)	Demandeurs d'emploi	du lundi au vendredi à Redon	1/ pour les demandeurs d'emploi : Recherche d'emploi, définition du profil professionnel et projet professionnel, aide au montage après validation, Techniques de Recherche d'Emploi, aide à la préparation des CV, lettres de motivations, 2 /pour les employeurs: recueil d'offres d'emploi, montage de mesure pour l'emploi, aide au recrutement, conseil en entreprise	ALE de Redon, 02.99.71.15.19
Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine	16 à 25 ans sortis du système scolaire du Pays de Redon et de vilaine	lundi à vendredi 8h30-12h30 13h30-17h30 (17h le vendredi) et sur rendez vous à Pipriac, et Guipry	▣ insertion sociale (santé, logement, transport/mobilité, ressources/budget, sports/loisirs/culture) et professionnelle (emploi-formation)	Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine, Stéphane Houeix 02.99.72.19.50
AIDE	demandeurs d'emploi	Tous les jours de 8 H à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30. Sauf le jeudi matin et le vendredi après midi 16 H 30. Sinon L'AIDE collabore avec des "antennes" juridiquement dont le PAE de Pipriac, qui peuvent accueillir le public.	▣ accueil et accompagnement socio - professionnel ▣ insertion par la mise en situation de travail salarié	AIDE, 02.99.71.20.62

DECHETS MENAGERS : INFORMATIONS PRATIQUES

Commune de SAINT GANTON

Rappel des jours de collecte

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Emballages : Bouteilles plastiques ; flacons plastiques ; boîtes métalliques ; briques alimentaires ; cartons et cartonnettes					
Déchets ménagers					

Collectes à partir de 5 h 00 - Report des jours fériés : la collecte a lieu le samedi qui suit le jour férié

Verres et Revues/Journaux/ Magazines		Situés aux adresses suivantes : Place de l'Eglise, Salle polyvalente
--	---	---

Horaires d'ouverture des déchèteries

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
GUIPRY				9 H – 12 H		14 H – 18 H	14 H – 18 H
PIPRIAC		9 H – 12 H	9 H – 12 H	14 H – 18 H			9 H - 12 H 14 H – 18 H
SIXT SUR AFF		14 H – 18 H					9 H – 12 H

Comment se procurer des sacs jaunes ?

Lors de votre arrivée sur la commune, vous pouvez demander un rouleau de sacs jaunes et un mémo du tri en Mairie. Vous pouvez aussi utiliser les coupons de renouvellement à nouer au lien du sac jaune. Une distribution est faite à la demande par l'équipage de collecte le jour de présentation du coupon.

Mise à jour du fichier « Ordures Ménagères »

Afin de faciliter le travail de mise à jour du fichier « ordures ménagères » et d'éviter ainsi toutes réclamations ultérieures, nous vous serions reconnaissants d'informer l'accueil de la mairie de tout changement intervenant sur le logement (changement de propriétaire, changement de locataires, vacance du logement, abattements divers, ...)

Bon à savoir

Bon à savoir

Si une maison est vacante plus de trois mois dans l'année, une demande de remboursement peut être effectuée par le propriétaire, accompagnée d'une attestation du maire, après le 31 décembre de l'année concernant la vacance.

*Les rectifications peuvent se faire sur l'année en cours et celle d'avant
ex : en 2005, rectification sur 2005 et 2004.*

SAINT-GANTON et l'électricité

SAINT-GANTON est une Commune rurale, adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité d'Ille et Vilaine qui est autorité concédante pour la distribution publique d'électricité. Elle est membre du Syndicat Intercommunal d'Électrification de Pipriac.

Chiffres clés 2003

vosre patrimoine

14 045 m de réseaux BT
15 012 m de réseaux HTA
14 postes de distribution
5,46% des réseaux en
souterrain

son évolution en 2003 :

Réseau HTA : 0 m
Réseau BT : 273 m

les clients

219 clients Tarif Bleu
1 client Tarif Jaune
0 client Tarif Vert

leur évolution en 2003 :

2 clients supplémentaires

la solidarité

4 clients en difficulté de
paiement sur la commune
1 SME et 3 SMI

Vos utilisations

3 points de livraison moins de
37 kVA.
1 point de livraison plus de
36 kVA

Vos recettes

RODP : 155,77 €
Taxe municipale : 0 €

Vos contacts

Agence collectivités
02 99 67 27 00

Service Dépannage
0810 333 135

Serveur incidents réseaux
0891 671 335

La qualité de fourniture

Le temps moyen de coupure par client sur le territoire du SDE s'établit en 2003 à 48 minutes.
On dénombre 2 coupures longues sur la Commune en 2003.
Le nombre maximal de micro-coupures subies par un client de la Commune, en 2003 est de 24.
97,60% des clients de la Commune ne subissent aucune chute de tension.

La qualité de nos travaux

Le SDE est maître d'ouvrage pour l'alimentation des lotissements communaux, pour les opérations d'effacement des réseaux et pour le renforcement des réseaux BT.
EDF intervient pour les extensions du réseau BT et le raccordement des clients.
Nous participons, chaque fois que vous le souhaitez, aux coordinations organisées par vos soins.
Votre Interlocuteur Travaux vous rencontre régulièrement et autant que nécessaire.
Nos entreprises réalisatrices sont engagées dans une démarche qualité qui garantit la maîtrise totale de leurs chantiers. En cas d'insatisfaction, EDF s'engage à remédier, sans délai, aux anomalies.

L'intégration des ouvrages électriques

Dans l'agglomération, toutes les extensions et tous les renforcements sont réalisés en souterrain.
L'évolution du réseau Haute Tension est majoritairement réalisée en souterrain.
Les coffrets de branchements sont intégrés aux bâtis, dans la zone agglomérée.
Dans les bourgs, EDF contribue, au côté du SDE, à la suppression des postes hauts inesthétiques.
L'architecture des nouveaux postes de transformation respecte les contraintes environnementales.

Notre implication dans vos projets communaux

EDF fournit les Avant-Projets Sommaire du réseau électrique pour toutes vos opérations communales.
EDF et le SDE vous accompagnent financièrement pour les effacements des réseaux.
Nous assurons, si vous le souhaitez, le conseil à l'énergie pour l'alimentation de vos projets.
Guy PINEL votre Interlocuteur Technique et Jean LAMBRONI votre Interlocuteur Privilégié sont à votre disposition quelle que soit la nature de vos préoccupations.

Nos actions de solidarité

La contribution d'EDF au fond solidarité énergie départemental s'est élevée à 185 000 € en 2003
Le CDAS Pays de Redon a bénéficié d'une attribution de 22 511,36 €, qui a permis d'instruire 85 dossiers d'aide aux familles en difficulté.
Le Service maintien d'énergie et le Service minimum permettent de surseoir à la coupure. Dans les cas extrêmes, la décision de la coupure est toujours prise en liaison avec les Services Sociaux.
Tout client en difficulté peut contacter, en toute confidentialité, nos interlocuteurs solidarité
En 2003, EDF a mis en place un dispositif d'accueil des personnes sourdes et malentendantes.
Tous nos accueils physiques seront accessibles, fin 2004, aux personnes handicapées moteur.

Nos services à vos administrés

Si le relevé du compteur nécessite la présence du client, EDF informe de la date et du créneau horaire du passage de l'agent. Le Service Relevé Confiance, gratuit, permet d'obtenir des factures intermédiaires qui correspondent exactement à la consommation.
Des services adaptés sont systématiquement proposés aux clients en difficulté : mensualisation, réduction de puissance le temps nécessaire à l'instruction du dossier par les travailleurs sociaux...
Des expositions sur le thème des économies d'énergie sont proposées à nos clients. Des interventions en milieu scolaire sont, par ailleurs, destinées à sensibiliser les plus jeunes aux risques électriques.
Les dépannages de nos clients sont assurés 7j/7 et 24h24. EDF maintient des accueils en milieu rural, accessibles au moins deux demi-journées par semaine.
Nos Conseillers sont à l'écoute de nos clients et facilitent leurs choix énergétiques.

Nos autres actions en 2003

Nous avons recensé le point de vie de votre Commune, nous allons vérifier son alimentation électrique.
Nous commençons à supprimer les lignes Haute Tension dans les zones boisées et nous négocions avec les propriétaires, le "déplacement" des arbres isolés dangereux pour les lignes aériennes.



L'INF eau

La feuille d'information sur l'eau potable

2003



SYNDICAT DE PORT DE ROCHE

Extrait du rapport annuel 2003
sur le prix et la qualité
du service public

PROVENANCE

1 ressource

- Des importations des collectivités voisines :
- le Syndicat de Production Ouest 35 a fourni 818 915 m³.



■ LOCAL
● IMPORT

QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.



DESSERTE

14 968 habitants

Le Syndicat de Port de Roche regroupe les communes de : Bains-sur-Oust, Chapelle-de-Brain, Langon, Pipriac, Renac, Saint-Ganton, Saint-Just, Sainte-Anne-sur-Vilaine, Sainte-Marie et Sixt-sur-Aff.

Il distribue l'eau à 6 791 abonnés (+2,51 % par rapport à 2002) et dessert 14 968 habitants.



10 communes adhérentes

EXPLOITATION

Par la SAUR FRANCE
En affermage

La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

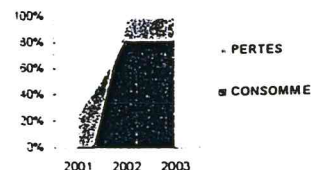


DISTRIBUTION

Un réseau de 494 km
663 675 m³ consommés

En 2003 les abonnés domestiques ont consommé 388 209 m³ soit en moyenne 71 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 275 466 m³, soit un total de 663 675 m³ (+2,32 % par rapport à 2002).

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purgés du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 82,1 % en 2003 (il était de 81,9 % en 2002).



Rendement du réseau

PRIX

263,39 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 263,39 € en 2004 (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2004, toutes taxes comprises hors contre valeur pollution). Soit en moyenne 2,19 €/m³, +3,53 % par rapport à 2003.

Sur ce montant, 54 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 35 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 11 %.



Répartition des montants collectés

■ contexte du service public de l'eau potable

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2003 conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales.

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT DE PORT DE ROCHE regroupe les communes de BAINS-SUR-OUST, CHAPELLE-DE-BRAIN, LANGON, PIPRIAC, RENAC, SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE, SAINT-GANTON, SAINT-JUST, SAINTE-MARIE et SIXT-SUR-AFF.

Les communes concernées par la compétence eau potable sont les suivantes : BAINS-SUR-OUST, CHAPELLE-DE-BRAIN, LANGON, PIPRIAC, RENAC, SAINT-GANTON, SAINT-JUST, SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE, SAINTE-MARIE et SIXT-SUR-AFF.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2002. La durée du contrat est de 12 ans. Il prendra fin le 31 décembre 2013.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	clôtures et portails, des compteurs

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements, du génie civil
----------------	----------------------------------

■ indicateurs techniques du service d'eau potable

■ POPULATION DU SERVICE

- *Population selon le dernier recensement*

Le nombre de résidents permanents est de	14 679
Le nombre de résidents temporaires est de	289
Le total des résidents est de	14 968

■ ABONNES

Abonnés	2002	2003	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	6 234	6 316	+1,32 %
Nombre d'abonnés non domestiques*	391	475	+21,48 %
Nombre total d'abonnés	6 625	6 791	+2,51 %

*Les abonnés non domestiques sont ceux dont la consommation annuelle est >200 m³

- *Répartition des abonnés par commune*

BAINS-SUR-OUST	1 465
CHAPELLE-DE-BRAIN	658
LANGON	872
RENAC	500
SAINT-GANTON	290
SAINT-JUST	557
SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE	543
SAINTE-MARIE	926
SIXT-SUR-AFF	980
Total des abonnés	6 791

■ RESSOURCES

- *Importations d'eau*

Exportateur	Importé en 2002 [m³]	Importé en 2003 [m³]
OUEST 35	802 440	818 915

- *Total*

Total des ressources [m³]	2002	2003	Variation
Ressources propres			
Importations	802 440	818 915	+2,05 %
Total général	802 440	818 915	+2,05 %

■ VOLUMES

• Volumes mis en distribution et consommés

Volumes [m³]	2002	2003	Variation
Volume produit			
Volume importé	802 440	818 915	+2,05 %
Volume exporté	- 10 435	- 10 215	-2,11 %
Volume mis en distribution	792 005	808 700	+2,11 %
Volume consommé par les abonnés domestiques	374 535	388 209	+3,65 %
Volume consommé par les abonnés non domestiques	274 066	275 466	+0,51 %
Volume total consommé	648 601	663 675	+2,32 %
Soit un rendement primaire du réseau de	81,89 %	82,07 %	

• Détail des exports

Importateur	Exporté en 2002 [m³]	Exporté en 2003 [m³]
SYNDICAT DE GUIPRY-MESSAC-ST MALO DE PHILY	4 745	4 705
SYNDICAT DES BRUYERES		
SYNDICAT DU PAYS DE BAIN	5 690	5 510

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2002	2003
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS.

■ indicateurs financiers du service d'eau potable

■ INDICATEURS FINANCIERS GENERAUX

• Recettes d'exploitation

La recette d'exploitation résultant du prix du service de l'Eau Potable s'élève à :

	2002	2003	Variation
Pour la collectivité	448 480,41 €	449 445,27 €	+0,22 %
Pour l'exploitant	658 624,65 €	747 002,86 €	+13,42 %

Le service n'a enregistré aucune autre recette au cours de l'exercice.

• Etat de la dette

L'état de la dette au 1er janvier 2004 fait apparaître les valeurs suivantes :

	1er janvier 2003	1er janvier 2004
Encours	935 955,66 €	750 338,31 €
Annuité à venir	238 143,05 €	399 500,00 €

• Travaux

L'état joint en annexe fait apparaître la liste et les montants financiers des travaux réalisés pendant l'exercice 2003, programmés pour l'exercice 2004, ou envisagés pour les exercices ultérieurs

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Chaque année, l'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part revenant à la collectivité. Ceux-ci découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. Le service est assujéti à la TVA.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR FRANCE sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. Ils sont obtenus par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Les prix de base sont établis au 1^{er} janvier 2002.

Au 1er janvier 2004, la formule appliquée conduit à une variation par rapport au tarif de base en vigueur de 17,97 %.

SYNDICAT DE PORT DE ROCHE

EAU POTABLE

035S031

tarif domestique : du syndicat

LE PRIX DE L'EAU (Tarif hors contre valeur pollution)

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2003	1 ^{er} jan 2004	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT] Tranches [€ HT/m³]	Abonnement ordinaire	25,31	26,91	+6,32 %
	N° 1 (0 à 200 m³)	0,9032	0,9604	+6,33 %
	N° 2 (201 à 1 000 m³)	0,7899	0,8398	+6,32 %
	N° 3 (1 001 à 6 000 m³)	0,7899	0,8398	+6,32 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m³)	0,4364	0,4640	+6,32 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT] Tranches [€ HT/m³]	Abonnement ordinaire	19,63	20,02	+1,99 %
	N° 1 (0 à 200 m³)	0,59	0,60	+1,69 %
	N° 2 (201 à 1 000 m³)	0,37	0,38	+2,70 %
	N° 3 (1 001 à 6 000 m³)	0,32	0,33	+3,13 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m³)	0,25	0,26	+4,00 %
Tiers [€/m³]	Taxe sur les consommations d'eau *	0,02134	0,02134	0,00 %
	Syndicat de Production	0,076	0,076	0,00 %
	Agence de l'eau prélèvement	0,0445	0,0317	-28,76 %
TVA [%]		5,5	5,5	

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

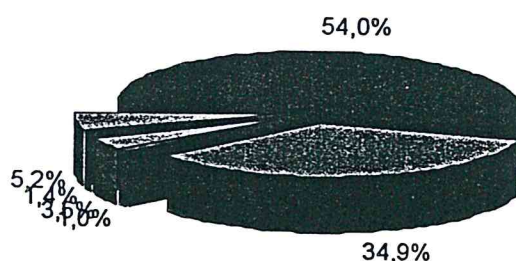
	1 ^{er} jan 2003	1 ^{er} jan 2004	Variation
Exploitant	133,69	142,16	+6,34 %
Collectivité	90,43	92,02	+1,76 %
Taxe sur les consommations d'eau *	2,56	2,56	0,00 %
Syndicat de Production	9,12	9,12	0,00 %
Agence de l'eau prélèvement	5,34	3,80	-28,84 %
TVA	13,26	13,73	+3,54 %
Total [€ TTC]	254,40	263,39	+3,53 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+4,49 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,19 €/m³ TTC

Répartition au 1er janvier 2004



■ Exploitant
■ Collectivité
■ Taxe sur les consommations d'eau *
■ Syndicat de Production
■ Agence de l'eau prélèvement
■ TVA

* remplace la redevance FNDAA à compter du 1^{er} janvier 2004 (article 38 de la loi de finances 2004)

SYNDICAT DE PORT DE ROCHE

EAU POTABLE

035S031

tarif domestique : du syndicat

LE PRIX DE L'EAU (y compris CVP pour : CHAPELLE-DE-BRAIN, LANGON, RENAC, SAINT-GANTON, SAINT-JUST, SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE)

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2003	1 ^{er} jan 2004	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT] Tranches [€ HT/m³]	Abonnement ordinaire	25,31	26,91	+6,32 %
	N° 1 (0 à 200 m³)	0,9032	0,9604	+6,33 %
	N° 2 (201 à 1 000 m³)	0,7899	0,8398	+6,32 %
	N° 3 (1 001 à 6 000 m³)	0,7899	0,8398	+6,32 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m³)	0,4364	0,4640	+6,32 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT] Tranches [€ HT/m³]	Abonnement ordinaire	19,63	20,02	+1,99 %
	N° 1 (0 à 200 m³)	0,59	0,60	+1,69 %
	N° 2 (201 à 1 000 m³)	0,37	0,38	+2,70 %
	N° 3 (1 001 à 6 000 m³)	0,32	0,33	+3,13 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m³)	0,25	0,26	+4,00 %
Tiers [€/m³]	Taxe sur les consommations d'eau *	0,02134	0,02134	0,00 %
	Syndicat de Production	0,076	0,076	0,00 %
	Agence de l'eau prélèvement	0,0445	0,0317	-28,76 %
	Contre valeur pollution (CVP)	0,00	0,00	
TVA [%]		5,5	5,5	

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

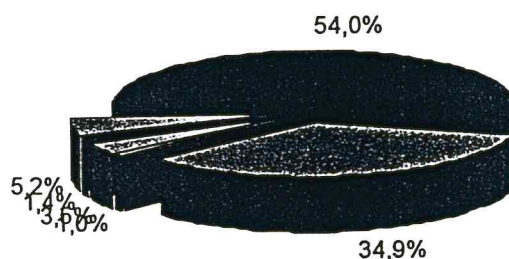
	1 ^{er} jan 2003	1 ^{er} jan 2004	Variation
Exploitant	133,69	142,16	+6,34 %
Collectivité	90,43	92,02	+1,76 %
Taxe sur les consommations d'eau *	2,56	2,56	0,00 %
Syndicat de Production	9,12	9,12	0,00 %
Agence de l'eau prélèvement	5,34	3,80	-28,84 %
TVA	13,26	13,73	+3,53 %
Total [€ TTC]	254,40	263,39	+3,53 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+4,49 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

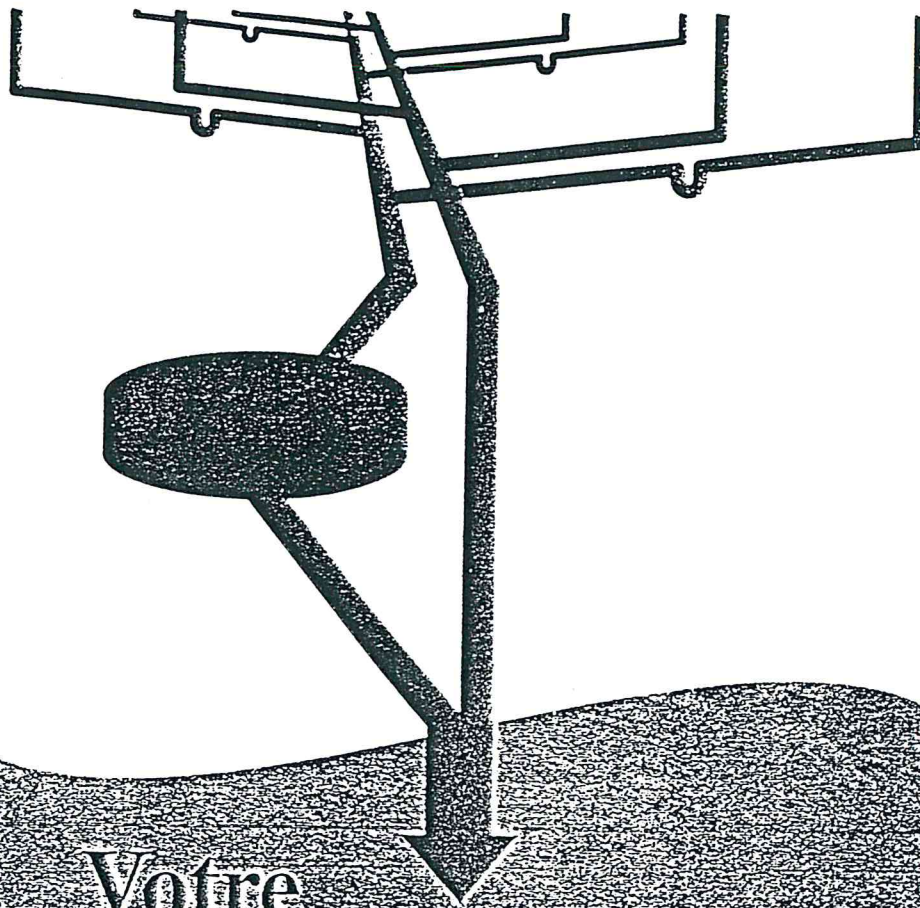
2,19 €/m³

Répartition au 1er janvier 2004



■ Exploitant
■ Collectivité
■ Taxe sur les consommations d'eau *
■ Syndicat de Production
■ Agence de l'eau prélèvement
■ TVA

* remplace la redevance FNDAA à compter du 1^{er} janvier 2004 (article 38 de la loi de finances 2004)



Votre Raccordement au Réseau d'Assainissement



SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

et ses filiales



■ GLOSSAIRE

DCO : Demande chimique en oxygène.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

MES : Matières en suspension

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

PT : Phosphore total.

Equivalent habitant : soit de 60 personnes à 1 DBO5

L'INFORMASSAISEMENT

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

2003

SYNDICAT DE PORT DE ROCHE

Extrait du rapport annuel 2003
sur le prix et la qualité
du service public

ORGANISATION

Intercommunale

Le Syndicat de Port de Roche regroupe les communes de : Bains-sur-Oust, Chapelle-de-Brain, Langon, Renac, Saint-Ganton, Saint-Just, Sainte-Anne-sur-Vilaine, Sainte-Marie et Sixt-sur-Aff.

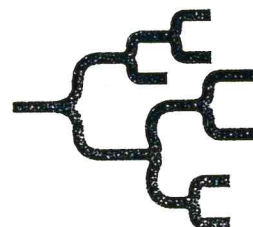


9 communes adhérentes

COLLECTE DES EAUX USÉES

Un réseau de 44 km

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 1 628 habitations ou immeubles. Le réseau est composé de 44 km de collecteurs et 11 postes de refoulement.



ÉPURATION

6 stations

Les eaux usées sont traitées par :

- la Station d'épuration (située à Bains-sur-Oust) : 1 500 EH,
- la Station d'épuration (située à Langon) : 1 500 EH,
- la Station d'épuration (située à Renac) : 400 EH,
- la Station d'épuration (située à Saint-Just) : 400 EH,
- la Station d'épuration (située à Sainte-Marie) : 700 EH,
- la Station d'épuration (située à Sixt-sur-Aff) : 1 000 EH.

Le rejet de l'eau traitée se fait dans Aff / Oust, dans Canut/Vilaine, dans la Bataille/l'Aff/l'Oust/la Vilaine, dans La Les stations d'épuration ont permis d'éliminer la pollution dans les proportions suivantes :

Matières organiques (DBO5) :	entre 89,3 % et 99,4 %
Matières en suspension :	entre 70,0 % et 99,7 %
Azote (NKj) :	entre 86,8 % et 99,0 %
Phosphore (Pt) :	entre 2,0 % et 83,0 %

Les rendements varient selon les stations

Les boues résiduelles d'épuration sont épandues sur sol agricole.

La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



EXPLOITATION

Par la SAUR FRANCE
En affermage



PRIX

336,95 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera, pour l'assainissement, 336,95 € en 2004 (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2004, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,81 €/m³, +2,01 % par rapport à 2003.

Sur ce montant, 48 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 47 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 5 %.



■ EXPLOITANT
■ COLLECTIVITE
■ TAXES

Répartition des montants collectés

■ contexte du service public de l'assainissement

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2003 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT DE PORT DE ROCHE regroupe les communes de BAINS-SUR-OUST, CHAPELLE-DE-BRAIN, LANGON, PIPRIAC, RENAC, SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE, SAINT-GANTON, SAINT-JUST, SAINTE-MARIE et SIXT-SUR-AFF.

Les communes concernées par la compétence assainissement collectif sont les suivantes : BAINS-SUR-OUST, CHAPELLE-DE-BRAIN, LANGON, RENAC, SAINT-GANTON, SAINT-JUST, SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE, SAINTE-MARIE et SIXT-SUR-AFF.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 1984. La durée du contrat est de 22 ans. Il prendra fin le 31 décembre 2005.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/07/86	SOGEA
2	24/04/87	SOGEA Bretagne
3	22/09/89	CISE
4	01/01/91	Tarification binôme
5	28/04/93	Nouveaux ouvrages Durée + 12 ans Formule Bordereaux
6	01/05/94	Nouveaux ouvrages
7	01/01/98	Intégration d'une nouvelle station d'épuration à Ste Marie de Redon Intégration du poste de relèvement situé à Bains sur Oust ainsi que les ouvrages de stockage des boues de la station d'épuration de Sixt sur Aff Transfert de la TVA
8	01/01/00	Suivi agronomique des épandages des boues
9	01/01/01	Prise en charge par le fermier du chaulage des terres
10	01/01/03	Intégration de nouveaux postes de relèvement Modification des modalités de versement des frais de contrôle Indice EI
11	04/12/03	Suppression de l'acompte de 10 % sur la redevance assainissement

■ indicateurs techniques du service d'assainissement

■ CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

• Abonnés du service

Abonnés	2002	2003	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	1 600	1 628	+1,75 %
Nombre d'abonnés avec une convention spéciale de déversement	0	0	
Total d'abonnés	1 600	1 628	+1,75 %

• Répartition des abonnés par commune

BAINS-SUR-OUST	359
LANGON	292
RENAC	169
SAINT-JUST	94
SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE	178
SAINTE-MARIE	249
SIXT-SUR-AFF	287
Total des abonnés	1 628

• Volumes facturés

Volumes facturés [m³]	2002	2003	Variation
- aux abonnés domestiques	131 882	135 445	+2,70 %
- aux abonnés avec une convention spéciale de déversement	0	0	
Total des volumes facturés	131 882	135 445	+2,70 %

■ PRIX GLOBAL : SAINT-GANTON

Eau potable	Collectivité : SYNDICAT DE PORT DE ROCHE, affermage du 01/01/02 avec la société SAUR FRANCE, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : SYNDICAT DE PORT DE ROCHE, affermage du 01/01/84 avec la société SAUR FRANCE, Tarif domestique : du syndicat

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

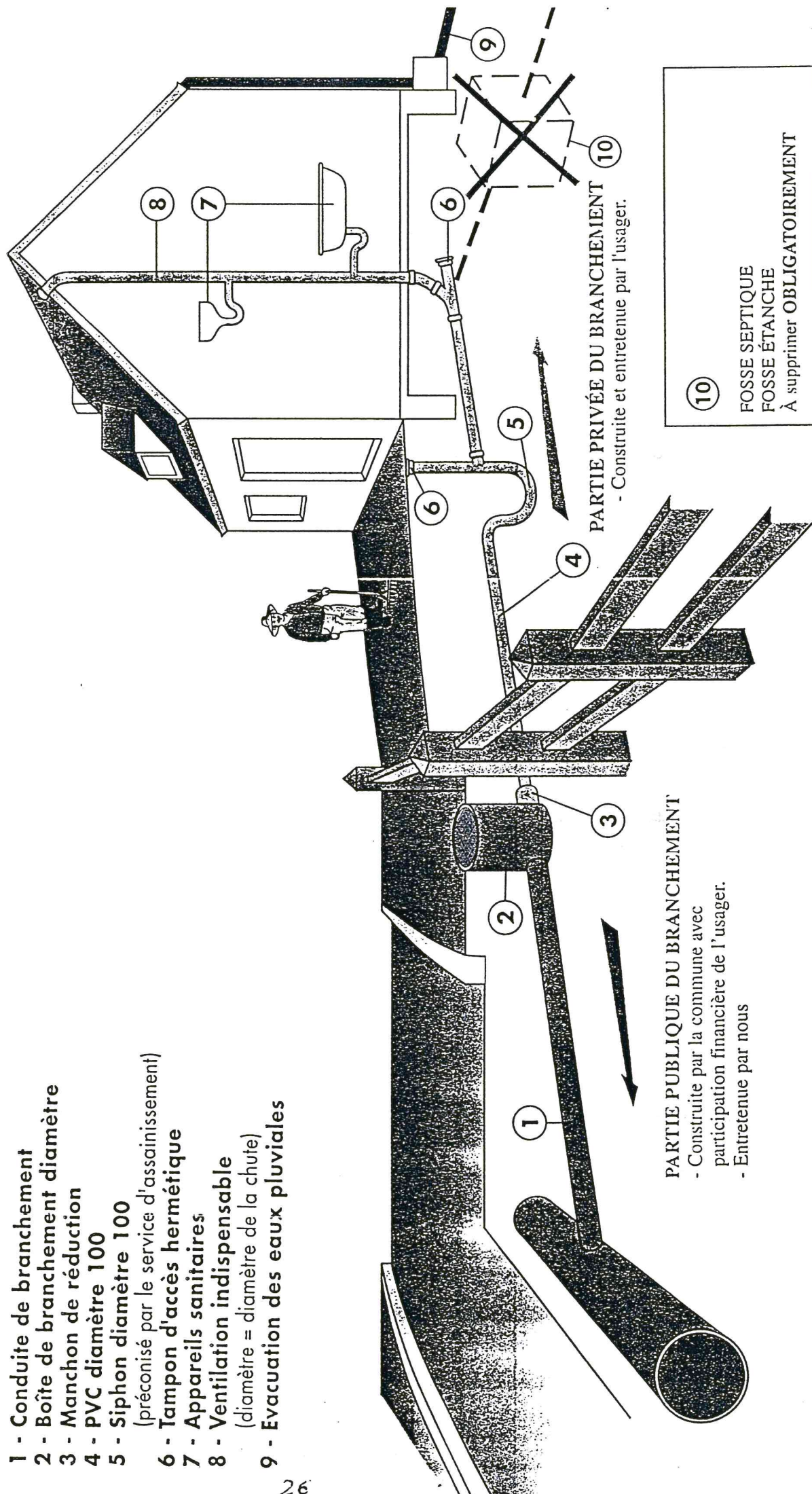
	1er jan 2003	1er jan 2004	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	133,69 €	142,16 €	+6,34 %
de l'assainissement collectif	156,29 €	160,38 €	+2,62 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	90,43 €	92,02 €	+1,76 %
pour l'assainissement collectif	156,79 €	159,00 €	+1,41 %
Agence de l'eau			
Contre valeur pollution	0,00 €	0,00 €	
Taxe sur les consommations d'eau *	2,56 €	2,56 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	14,46 €	12,92 €	-10,65 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	13,26 €	13,73 €	+3,53 %
pour l'assainissement collectif	17,22 €	17,57 €	+2,01 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	254,41 €	263,39 €	+3,53 %
pour l'assainissement collectif	330,30 €	336,95 €	+2,01 %
TOTAL TTC GLOBAL	584,71 €	600,34 €	+2,67 %

* remplace la redevance FNDAE à compter du 1^{er} janvier 2004 (article 38 de la loi de finances 2004)

SCHÉMA TYPE DE BRANCHEMENT

LÉGENDE

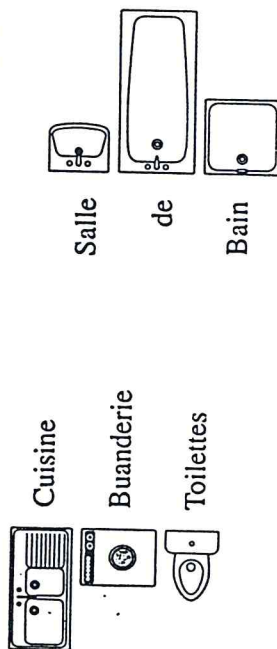
- 1 - Conduite de branchement
- 2 - Boîte de branchement diamètre
- 3 - Manchon de réduction
- 4 - PVC diamètre 100
5 - Siphon diamètre 100
(préconisé par le service d'assainissement)
- 6 - Tampon d'accès hermétique
- 7 - Appareils sanitaires
- 8 - Ventilation indispensable
(diamètre = diamètre de la chute)
- 9 - Evacuation des eaux pluviales



LA DEMARCHE

Votre branchement est réalisé conformément au schéma ci-contre.
Il vous faut prendre contact avec l'entrepreneur de votre choix qui réalisera la liaison de vos conduites d'eaux usées à ce branchement.

CE QUE VOUS DEVEZ RACCORDER



CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS RACCORDER

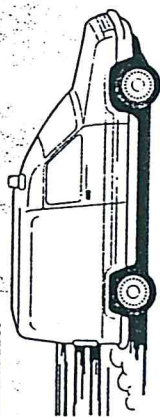
Gouttière
Drains
Trop plein de puits
Siphon de cour
Vide-cave
Exutoire d'eaux pluviales
caniveau
Fossé
Puit perdu

LES ASPECTS TECHNIQUES

- LA FOSSE SEPTIQUE SERA DÉBRANCHÉE, VIDÉE, DÉSINFECTÉE ET COMBLÉE.
- Vérifier la conformité de la plomberie intérieure
 - chaque appareil sanitaire sera muni d'un siphon,
 - une conduite de ventilation évitera les désamorçages de siphon et donc les mauvaises odeurs,
 - par sécurité le service d'assainissement préconise la mise en place d'un siphon PVC principal à proximité de l'habitation,
 - en cas d'installations situées en dessous du niveau de la chaussée des précautions particulières seront prises pour éviter le reflux des eaux (clapet).
- Les broyeur d'éviers sont interdits.
- Les conduites privées présenteront tous les critères d'étanchéité et suffisamment d'accès pour le contrôle et l'entretien.

OBLIGATION DE CONTROLE DE VOTRE RACCORDEMENT

Avant remblaiement des tranchées, l'usager informera le service d'assainissement.
CONTACTEZ NOUS 48 HEURES À L'AVANCE



Un contrôle de conformité sera effectué

ARTISANS COMMERÇANTS INDUSTRIELS

Les raccordements d'eaux non domestiques doivent faire l'objet d'une étude préalable du service d'assainissement.
Des prétraitements peuvent être nécessaires à certaines activités (bacs dégraisseurs pour cantines, boucheries, etc...)

LE BON FONCTIONNEMENT DE LA STATION DE TRAITEMENT DÉPEND AUSSI DE VOUS.

Les produits toxiques
- HUILE DE VIDANGE - HUILE DE FRITEUSE
- ACIDES - PRODUITS PHARMACEUTIQUES
- PEINTURE - BAINS CHIMIQUES
ne doivent en aucun cas être rejeté au réseau.
Le bon fonctionnement de la station d'épuration passe par une bonne utilisation du réseau de collecte.

EXTRAIT DU REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

NOTE DESTINEE AUX USAGERS

1- Obligation de Raccordement

- Toute construction dans une rue où existera un réseau de collecte des eaux usées, devra obligatoirement être raccordée.
- A défaut de raccordement dans un délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau, la redevance que le Service d'Assainissement est autorisé à percevoir, pourra être majorée de 100 % selon la législation en vigueur.

2 - Modalités de Raccordement

- Le branchement établi par la Collectivité face à la propriété à desservir, sera du type arrêté par le Service d'Assainissement (voir schéma ci-joint).
- Le raccordement des installations privées à ce branchement est à la charge de l'Usager.
- Lors des travaux de raccordement :

Important : Avant remblaiement des tranchées, l'Usager informera le Service d'Assainissement pour contrôle de la conformité des ouvrages.

Pour ce, vous contacterez notre Société au minimum 48 H à l'avance.

Notre agent procèdera à un contrôle des installations et vous remettra une attestation de conformité.

Faute d'avertir le Service en temps voulu, l'Usager s'exposera :

- à des travaux onéreux de mise en conformité (à ses frais),
- à des sanctions définies par l'Assemblée délibérante.

3 - Installations Sanitaires Intérieures

- Le réseau de l'Usager sera conforme au Règlement Sanitaire Départemental et au Règlement du Service d'Assainissement.
 - D'une manière générale, chaque appareil d'évacuation (W.C., lavabo, baignoire, évier...) sera muni d'un siphon et relié à une conduite d'évent (voir le schéma type joint). Si ce n'était pas le cas, le Service d'Assainissement préconise la mise en place d'un siphon principal pour éviter toute nuisance olfactive.
 - L'Usager se devra de veiller au bon fonctionnement, à l'entretien de ses conduites.
 - Prétraitements (Dégraisseurs - Débourseurs...)
- Ceux-ci sont obligatoires pour certaines activités (restauration - artisans - industriels...).
Ces ouvrages seront mis en place et entretenus régulièrement par les Usagers concernés.

4 - Déversements interdits

Il est formellement interdit de déverser au réseau d'assainissement :

- le contenu ou les effluents des fosses septiques. Celles-ci devront être mises hors circuit, vidées et remblayées,
- les ordures ménagères,
- les huiles usagées et eaux souillées par des hydrocarbures,
- les produits pharmaceutiques, acides, bains chimiques...,
- l'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement est formellement interdit,
- d'une façon générale, tout corps solide ou non, de nature à nuire soit au bon état, soit au bon fonctionnement du réseau ou de la station de traitement,
- les broyeur d'éviers sont interdits.



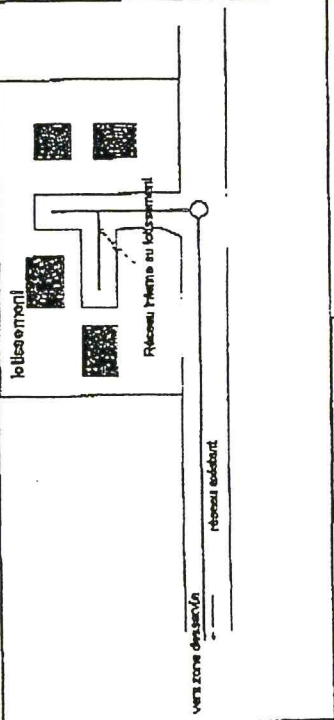
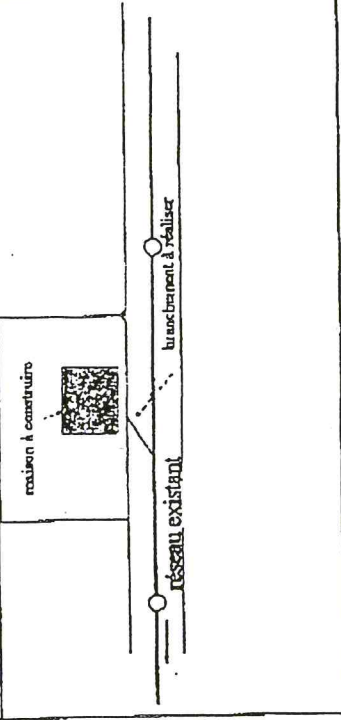
**Un bon branchement individuel,
c'est un bon fonctionnement
de l'assainissement collectif,
des économies pour tous
et la sauvegarde de la qualité
de l'eau de nos rivières.**

Extension du réseau de la collectivité nécessaire

Lotissement à réaliser Le lotisseur réalise le réseau interne La collectivité réalise le réseau public et décide, soit : Scénario N°1 : d'appliquer la PRE à l'ensemble des propriétaires du lotissement. Scénario N°2 : de mettre en place une PVR* pour l'assainissement (extension importante) Dans ce cas, la PRE ne doit pas être perçue auprès de ces propriétaires		♦ Chaque propriétaire doit payer : Scénario N°1 : - La PRE auprès de la collectivité - Les charges auprès du lotisseur qui incluent tous les travaux de viabilisation interne du lotissement (y compris réseau interne des eaux usées et branchements) Scénario N°2 : - Les charges auprès du lotisseur qui incluent tous les travaux de viabilisation interne du lotissement (y compris réseau interne des eaux usées et branchements et la PVR que le lotisseur doit à la collectivité)
Maison(s) à construire Le propriétaire demande une extension du réseau: la collectivité accepte de réaliser l'extension du réseau et décide : Scénario N°1 : soit d'appliquer la PRE à l'ensemble des propriétaires du lotissement. Scénario N°2 : soit de mettre en place une PVR pour l'assainissement (extension importante) Dans ce cas, la PRE ne doit pas être perçue auprès de ces propriétaires		♦ Le(s) propriétaire(s) doivent payer : Scénario N°1 : - La PRE - La participation aux frais de branchement que la collectivité réalisera en même temps que les travaux de réseau Scénario N°2 : - La PVR - La participation aux frais de branchement que la collectivité réalisera en même temps que les travaux de réseau

* PRE = Participation (du propriétaire) au réseau d'égout.
PVR = Participation (du propriétaire) à voirie et réseaux.

Aucune extension du réseau public n'est nécessaire

Lotissement à réaliser Le lotisseur réalise le réseau interne et doit demander un branchement au délégataire du service		♦ Chaque propriétaire doit payer : - La PRE auprès de la collectivité - Les charges auprès du lotisseur qui incluent tous les travaux de viabilisation interne du lotissement (y compris réseau interne des eaux usées, les branchements et le raccordement au réseau de la collectivité)
Maison(s) à construire, cette maison pourra se raccorder directement au réseau BU qui existe dans la rue. Le propriétaire doit demander un branchement au délégataire du service		Le(s) propriétaire(s) doivent payer - La PRE - Les travaux de réalisation du branchement qui sera réalisé par le délégataire du service d'assainissement après acceptation d'un devis

* E U : Eaux usées

VIE MUNICIPALE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 6 juillet 2004 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil quatre, le six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 29 juin 2004

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mr G. PROVOST, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER

Absent : Y. LE BON DE LAPOINTE,

Secrétaire : Mr M. DUCLOYER

Ordre du jour :

- * *Estimation du montant de la PVR sur la Cohue,*
- * *Discussion sur Règlement de la Salle Polyvalente,*
- * *Délibération pour adhérer au CLIC,*
- * *Avenant à la convention PACT ARIM sur les assainissements autonomes,*
- * *Délibération pour inscription au programme de Haies Bocagères,*
- * *Subventions associations Tennis et Garderies,*
- * *Vente des sapins de " la Belle Alouette "*
- * *Protection adresse Internet,*
- * *Questions diverses.*

1 - Règlement Salle Polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la location de la salle polyvalente fait l'objet de plusieurs requêtes, à savoir d'une part, le prêt ou la location de l'ancienne salle de réunion du conseil municipal, d'autre part, la possibilité de planter des toiles de tentes sur la pelouse. Il demande l'avis de l'assemblée.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de louer l'ancienne salle de réunion au tarif de 45 € qu'à la condition qu'une association n'en ait pas l'utilité, et par conséquent, elle ne pourra être louée qu'au moment de l'état des lieux d'entrée de la salle,
- de ne pas donner son accord pour ce qui est de planter des toiles de tentes sur la pelouse par crainte du tapage nocturne.

2 - Adhésion au CLIC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le CLIC de Redon (Centre Local d'Information et de Coordination) a mis en œuvre le CODEM du Pays de Redon (Centre d'Observation de la Dépendance et de la Médiation) ayant pour but de coordonner les actions des intervenants du domaine gérontologique et l'élaboration de projets communs sur un territoire donné, afin de mieux répondre aux besoins des personnes de plus de 60 ans. Il propose d'adhérer au CODEM.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adhérer au CODEM du pays de Redon et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec celui-ci.

3 - Avenant à la Convention d'assistance Assainissement Autonome –PACT ARIM

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 13 mai 2003, reçue en Sous-Préfecture de Redon le 4 juin 2003, notifiant sa décision de confier le contrôle des installations d'assainissement autonomes au Pact-Arim sis à Rennes. Pour ce faire, il a été signé une convention d'assistance entre la Mairie et le Pact-Arim, dans laquelle il est notifié la rémunération de cet organisme.

Suite aux applications concrètes, il s'avère indispensable de différencier la rémunération concernant d'une part la conception et d'autre part la réalisation des assainissements autonomes. De ce fait, le Pact-Arim propose un avenant à la convention incluant la nouvelle clause de rémunération.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer l'avenant à la convention d'assistance.

4 - Plantations de Haies Bocagères

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la Chambre d'Agriculture peut intervenir pour l'action "Plantation de haies bocagères" menée par le Conseil Général d'Ille et Vilaine.

Le programme doit comprendre au minimum 2 kms ou 10 personnes qui plantent 200 m minimum. Les conditions d'attribution des aides sont les suivantes :

- 200 m minimum d'un seul tenant ou 50 ares maximum pour les bosquets,
- plantation à rôle de brise-vent, d'anti-érosion ou d'amélioration du paysage,
- utilisation d'espèces feuillues locales,
- les végétaux utilisés ont un fort développement et ne conviennent pas pour de petits espaces (lotissements par exemple),
- la haie doit faire plus de deux mètres de hauteur à terme,
- tout propriétaire peut bénéficier de la subvention, qu'il soit agriculteur ou non.

Le paillage et les plants sont fournis par le Conseil Général. La maîtrise d'œuvre est prise en charge à la fois par le Conseil Général, les planteurs et la Chambre d'Agriculture. Les planteurs réalisent les travaux de préparation du sol, de plantation et d'entretien. Leur participation financière s'élève à environ 0,42 € TTC/ml pour les haies et à 4,19 € TTC/are pour les bosquets. La facturation est faite par la chambre d'Agriculture.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de lancer un nouveau programme de plantations de haies bocagères et de bosquets pour l'hiver 2005/2006 en fonction des inscriptions.

5 - Subventions

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu des demandes de subventions venant de l'association du Tennis de St-Ganton et des haltes Garderies de Pipriac et Messac.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- considérant que l'association Tennis-Club était en difficulté quand les membres actuels l'ont reprise et qu'il semble un volontariat prononcé de ces membres, d'allouer la même subvention qu'aux autres associations de la commune, à savoir 123 €,
- de ne pas subventionner la Halte Garderie "Les P'tits d'homs" de Pipriac,
- de reporter la subvention de la Halte Garderie "Nougatine" de Messac en prochaine réunion de conseil avec de plus amples renseignements.

8- Questions diverses

** Estimation du montant de la PVR au lieu-dit "Sur la Cohue"*

Le Conseil Municipal, après un débat, décide de ne pas instituer la PVR pour le moment et de la reporter ultérieurement.

** Vente des sapins de "La Belle Alouette"*

En réunion du 22 décembre 2003, le Conseil Municipal avait décidé de faire abattre les sapins autour du terrain de foot. La mairie n'ayant reçu qu'une seule réponse à ses demandes de propositions, la scierie ANNEE S.A. "Le Pont de St-Gongard" 56200 ST-MARTIN-SUR-OUST sera sollicitée pour faire ce travail.

** Remplacement de Mme Marchand*

Mr le Maire procédera aux entretiens d'embauche la semaine prochaine, semaine 29.

** Tribunal de Grande Instance*

Mr Gérard PROVOST a été désigné par le Tribunal de Grande Instance pour siéger à la Commission Administrative Electorale de la commune.

** Comice Agricole 2004*

Cette année, le comice agricole a lieu le samedi 28 Août à Saint-Just.

** Protection du nom de la commune sur Internet*

Mr le Maire fait part d'un premier courrier qu'il a reçu l'avisant de protéger le nom de la commune sur Internet de façon à ce que personne ne le donne à un site quelconque. Il fait part d'un deuxième courrier l'informant qu'il n'y a plus lieu de tenir compte du premier car dorénavant, les noms des communes seront protégées d'office.

** Concert Chorale*

A l'occasion du séjour de la chorale belge jumelée avec celle de Pipriac, le conseil municipal est invité au concert le 10 juillet donné par les deux chorales.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 6 octobre 2004 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil quatre, le six octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 30 octobre 2004

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mr G. PROVOST, Mr Y. LE BON DE LA POINTE, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER

Secrétaire : Mr Y. LE BON DE LA POINTE

Ordre du jour :

- * *Compte rendu de la Commission Environnement,*
- * *Concours communal et cantonal des maisons fleuries,*
- * *Demande de subvention pour Halte Garderie,*
- * *Numérisation du cadastre,*
- * *Informations sur le Colombarium,*
- * *Questions diverses.*

1 - Concours communal et cantonal des maisons fleuries

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter une enveloppe budgétaire pour l'organisation des concours communal et cantonal des maisons fleuries 2004.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le règlement du concours cantonal établi en réunion du 13 mai 2004 à Sixt-Sur-Aff (résultats annexés),
- pour ce qui est du concours communal, d'allouer les sommes suivantes, pour chaque catégorie - avec et sans jardin – (résultats annexés) :

1^{er} lauréat : 45,73 €

2^{ème} lauréat : 38,11 €

3^{ème} lauréat : 30,49 €

en cas d'égalité de deux candidats, de leur allouer la somme correspondant au meilleur classement des deux (ex : s'il y a deux "1^{er} résultat", allouer aux deux lauréats la somme correspondant au "1^{er} lauréat" et passer directement au 3^{ème} lauréat).

Ces montants sont inscrits au budget primitif 2004 à l'article "6714 Bourses et Prix".

2 - Numérisation du Cadastre

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal :

- * que dans la perspective de la mise en place d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.) permettant une gestion informatisée du cadastre, du plan local d'urbanisme et des plans des différents réseaux, il convient d'envisager la numérisation du cadastre,
- * que le Conseil Général d'Ille et Vilaine a engagé en collaboration avec les Services Fiscaux une opération de numérisation du cadastre,
- * que la Communauté de Communes du Canton de PIPRIAC a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération sur les neuf communes qui la composent.

A l'issue de son exposé, il propose au Conseil Municipal d'adopter le principe d'adhésion à ce dispositif départemental.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de faire transformer les plans cadastraux existant sur papier en fichiers numériques informatisés,
- de demander l'adhésion de la Commune de SAINT-GANTON au dispositif départemental de numérisation du cadastre dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté de Communes du Canton de PIPRIAC,
- de reconnaître l'intérêt intercommunal du projet,
- de solliciter la réalisation de cette opération dans les meilleurs délais possibles,
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Direction Générale des Impôts ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

3 - Columbarium

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal un résumé des trois entretiens avec des professionnels de deux sociétés différentes au sujet du columbarium. Ensuite, il demande à l'assemblée de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise SANSONE 470, rue de Tourcoing 59420 MOUVAUX pour son devis d'un montant de 5400 € HT, à savoir 6 460 € TT, comprenant 3 modules (6 cases), 6 vases, 1 reposoir, 1 stèle du souvenir, 1 nécessaire de pose et 1 assistance téléphonique (Transport et emballage compris),
- de solliciter auprès du Conseil Général les subventions susceptibles d'être allouées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier.

4 - Virement de crédits

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le crédit prévu au chapitre 20 de l'opération " 987/Etude de Zonage" du budget de l'exercice 2004 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

<u>Objet des dépenses</u>	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	article	Somme	article	Somme
Restauration Eglise - Constructions	2313/022	-1480 €		
Etude de zonage – Frais d'études Assistance technique DDAF			2031/987	+ 1480 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le virement de crédit indiqué ci-dessus.

8- Questions diverses

** Sapins "La Belle Alouette"*

Il a été cubé 69 m3 660 de bois de sapins qui correspondent à 84 pieds.

Après une réunion de la Commission Environnement sur le terrain de la "Belle Alouette" au sujet des sapins, Marie-Thérèse DANIEL, présidente, informe le conseil que les membres de la commission proposent de ne pas replanter des arbres car les chênes, qui étaient auparavant cachés par les sapins, sont suffisants en guise de haie, proposition suivie par le Conseil Municipal.

Il suffit de nettoyer les souches et le terrain.

De plus, suite à cette réunion, une étude sur les aires de pique-nique est en cours.

** Assainissement Collectif*

L'Assainissement Collectif de La Roche et de Beaucel est en bonne voie car le dossier est en cours d'étude auprès du Syndicat des Eaux de Port-de-Roche et devrait aboutir comme prévu. Le Maire de Saint-Ganton n'est pas d'accord avec le S.I.E. pour l'application d'une redevance sur les branchements des eaux usées.

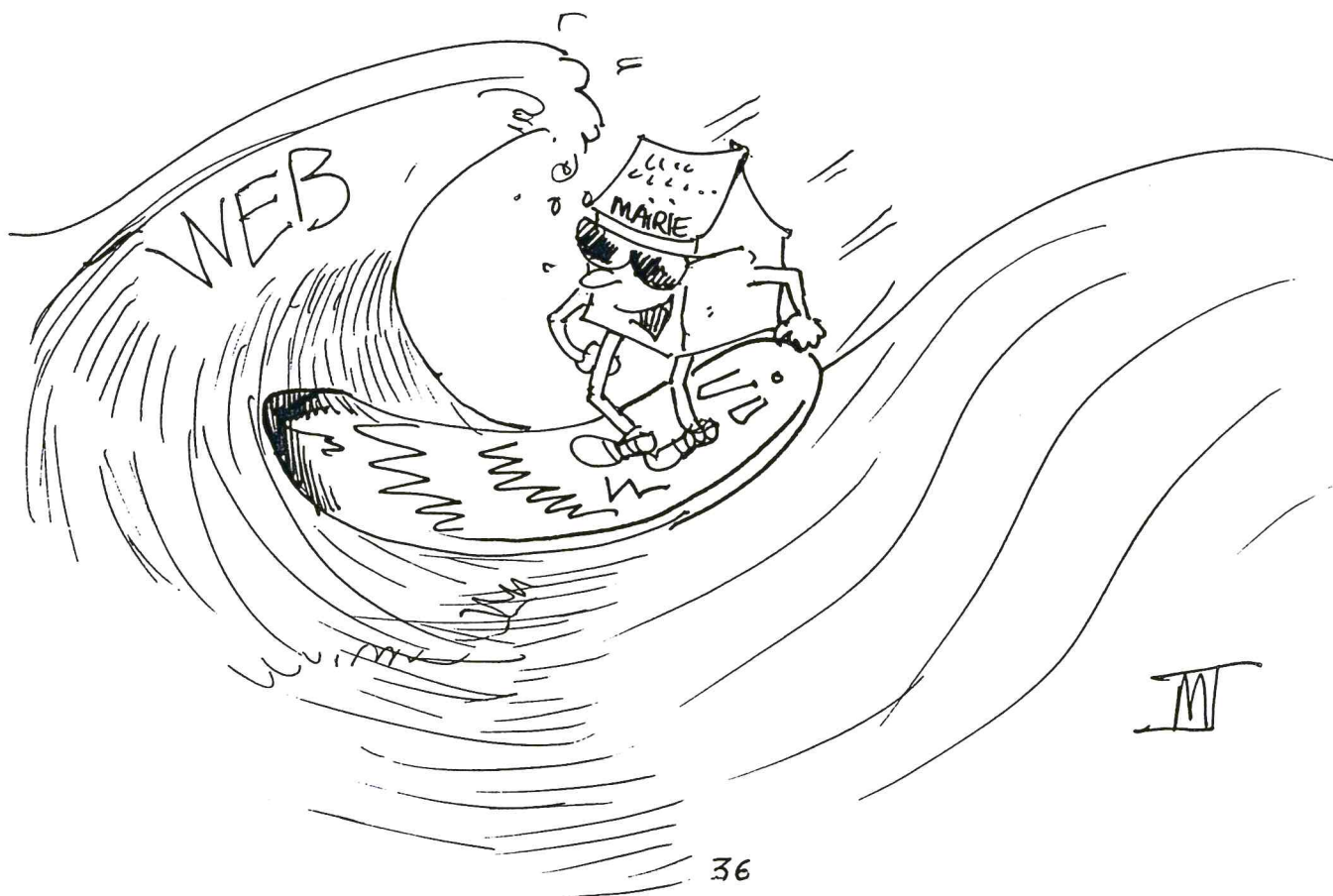
Quant à l'Assainissement Autonome, le Conseil Général n'est pas encore, à ce jour, à même de donner les formules d'application sur la nouvelle politique du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

** Subvention Halte Garderie "Nougatine" de Messac*

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande de subvention de la Halte Garderie "Nougatine" de Messac.

** Internet à la Mairie*

Le Conseil Municipal donne son accord pour que la mairie prenne des renseignements pour installer Internet.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 novembre 2004 à 20 heures

L'an deux mil quatre, le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 26 octobre 2004

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mr G. PROVOST, Mr Y. LE BON DE LA POINTE, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER

Secrétaire : Mme M. TEMPLÉ

Ordre du jour :

- * *Définir la liste des architectes pour les travaux de l'Eglise,*
- * *Demande de Permis de Construire à la Touraudais,*
- * *Questions diverses.*

1 - Liste des architectes pour les travaux de l'église

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de lancer le dossier "Eglise" et donc de présélectionner quelques architectes parmi la liste envoyée par les services du Conseil Général.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander les propositions de prix aux architectes suivants :

- Monsieur CHOUINARD Hervé ACMH – 50 rue de la Bascule- 35000 RENNES,
- Monsieur GERMAINE Jean Michel –Service Départemental Architecture- Avenue de Cucillé- ZAC de Beauregard- BP 67 A- 35031 RENNES Cédex,
- Madame LESAGE Géraldine DPLG –2 rue Maréchal Joffre- 35000 RENNES,
- Monsieur MOTTE –11 rue de l'Union- 35600 REDON,
- Agence PROUX Catherine –3 rue de Clisson- 35000 RENNES,

2 - Construction en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réponse négative a été donnée à la demande de certificat d'urbanisme n°03526804R4003 concernant un terrain à "la Touraudais" section ZB 22, étant donné qu'il se trouve actuellement dans une partie non urbanisée.

Il rappelle qu'une Carte Communale est actuellement en cours d'élaboration et que, dans ce projet de document d'urbanisme, le terrain sus-visé est prévu inclus dans les parties à urbaniser, du fait de l'absence d'exploitation agricole dans le village de "la Touraudais".

Il précise que l'article L 111.1.2 (4 alinéa) du code de l'urbanisme octroie la possibilité d'autoriser des constructions ou installations à l'extérieur de la P.A.U., sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'elles n'entraînent pas un surcoût important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L0110 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire présente les raisons de l'intérêt général pour la commune, à savoir :

- l'installation d'un nouveau ménage présente un grand intérêt pour la commune en contribuant à la lutte contre le dépeuplement des communes rurales (la commune de Saint-Ganton est passée de 461 habitants au recensement 1975 à 388 au recensement 1999, à savoir une diminution de 15.84 % d'habitants en 24 ans)
- le terrain se situe à 35 mètres de la maison la plus proche,
- les réseaux sont existants sur la voie publique,
- la politique actuelle étant de maintenir les personnes âgées à domicile, celle de la municipalité est d'entourer ces personnes par des jeunes ménages pour pérenniser une certaine animation et vie et ainsi éviter l'isolement.
- la commune ne subit pas de pression due au développement démographique et la construction sera une résidence principale, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande de permis de construire que présenteront Mr et Mme COTTAIS Franck, à condition d'une bonne intégration paysagère du projet dans cet espace rural.

3 - Indemnité d'exercice de mission des Préfectures

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décret n° 91-875 du 6/09/1991 et n°97-1223 du 26/12/1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures (JO du 28/12/1997) et propose au conseil municipal d'accorder cette indemnité à l'adjoint administratif. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer pour l'exercice 2004 une indemnité d'exercice de missions des préfectures à l'adjoint administratif au prorata de son temps de travail, à savoir 28/35^{ème}.

4 - Adhésion Assurance du Personnel CNP via Contrat Groupe du CDG 35

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une assurance du personnel est contracté auprès de CNP Assurances - 4 place Raoul Dautry- 75716 PARIS Cédex, celle-ci ayant pour but de couvrir les frais financiers (remboursements de salaires) en cas d'arrêt de travail des agents de la collectivité.

Il fait part d'un courrier reçu en recommandé de CNP Assurances l'informant qu'elle résilie le contrat à la prochaine échéance du 31 décembre 2004. Elle expose ses nouvelles propositions, à savoir un taux de 7.15 % au lieu de 5.25 % actuellement.

De plus, Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine propose un "contrat groupe" au taux de 5.70 % dont les prestations sont assurées par le même prestataire, à savoir CNP Assurances. Il demande l'avis à l'assemblée.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au "Contrat Groupe" du CDG 35 –Espace Performance 3- 35769 Saint-Grégoire Cédex et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

5 - Virement de Crédits

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le crédit prévu au chapitre 208 "Autres immobilisations incorporelles" du budget de l'exercice 2004 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

<u>Objet des dépenses</u>	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	article	Somme	article	Somme
Restauration Eglise - Constructions Autres immobilisations incorporelles	2313/022	-720 €	208	+ 720 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le virement de crédit indiqué ci-dessus.

6 – Questions diverses

** Journée Solidarité*

Il est décidé que pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, la journée "solidarité" se déroulera le lundi de la pentecôte.

** Compte Epargne-Temps*

Il est également décidé de créer un compte Epargne-Temps qui a pour objectif d'épargner les congés non pris sur l'année en cours, pour pouvoir les prendre plus tard.

** Maisons vacantes*

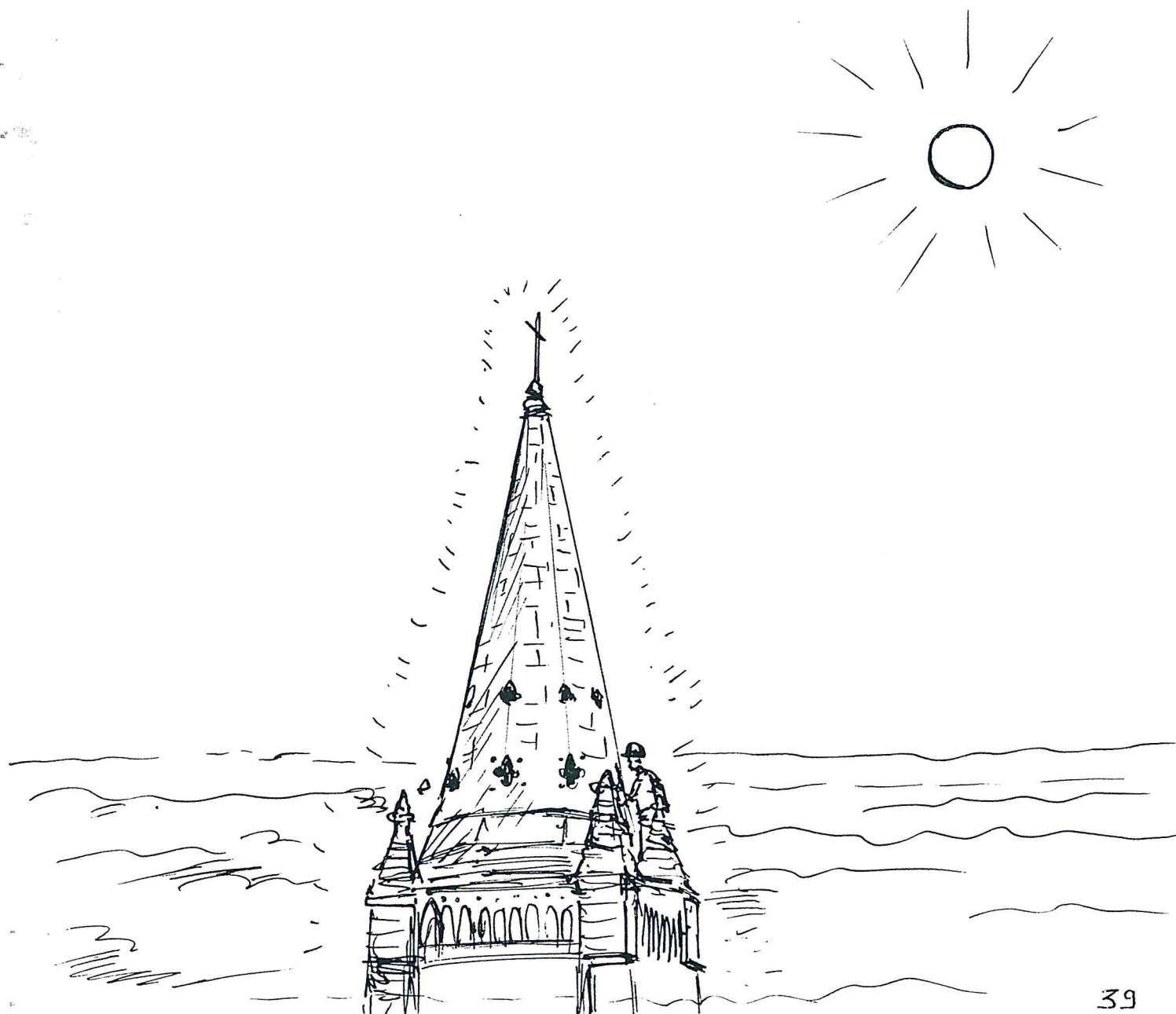
Il est effectué une mise à jour des maisons vacantes, d'après la liste du Smictom, pour la gestion des ordures ménagères.

** Eglise*

Un projet d'association pour la rénovation de l'Eglise est lancé en parallèle avec les travaux de réfection de celle-ci. Pour ce faire, une réunion publique est organisée le 21 janvier 2005 à 20 heures à la mairie.

** Vœux du Maire*

Les vœux du Maire se dérouleront le vendredi 7 janvier à 19 h 30.



RESULTAT CONCOURS CANTONAL 2004

Catégorie I - Maisons avec jardin

- 1 – GAUTIER Pierre, 1 rue des Venètes à Guipry
- 2 – CHIQUET Jacques, La Bruère à St Malo de Phily
- 3 – MÉZERAY Philippe, St Charles à Sixt sur Aff
- 4 – DALLERAC Michel, La Rivière Colombel à Saint Just

Les autres candidats par ordre alphabétique

- BERTIN Patrick, Chemin des loumettes à Lohéac
- BOULAIS Jacqueline, Belleperche à St Ganton
- BOULAIS Paulette, Bourget à Bruc sur Aff
- CARREAU Camille, Poubreuil à St Just
- CHAUPITRE Léon, La Vallée à Lohéac
- CIROU Jean-François, La Rivière à St Malo de Phily
- DE RENGERVÉ Pierre, La Fresche à Pipriac
- FONTAINE Dominique, Landrouais à Bruc sur Aff
- LEMEE Annick, Le Breil aux Oyons à Pipriac
- MONNIER Francis, La Roche des Bouillons à Guipry
- MOISON Etienne La Raviliais à Lieuron
- POMMIER Alain, La Croix Bouexic à Lieuron
- PORCHER Roger, Remdon à St Ganton

RESULTAT CONCOURS CANTONAL 2004

Catégorie II - Maisons sans jardin

- 1 – ORÈVE Marie-Madeleine, Domaine de la Brousse à Bruc sur Aff
- 2 – LOIZANCE Claude, Goven à Guipry
- 3 – DENIEL Bernard, 7 rue des Gabelous à Guipry
- 4 – MONVOISIN Michel, La Réhaudière à Lieuron

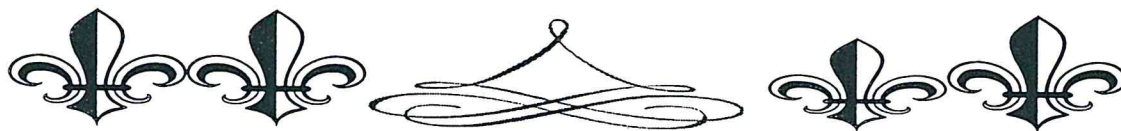
Les autres candidats par ordre alphabétique

- BRIAND André, Bénihel à St Just
- BRUNARD Marie, La Rochelle à St Ganton
- CARIOT Daniel, La Pihergnais à Pipriac
- DEBARRE Gustave, La Roche à St Ganton
- DOUCET Pierre, Rue du Manoir à Lohéac
- DUCLOYER Marie-Odette, Landrouais à Bruc sur Aff
- GAUPELE Louise, La Tenedais à St Malo de Phily
- GEFFLOT Lucien, 2 Rue St Vincent à Pipriac
- GRIMAUD Germaine, La Rollais à Sixt sur Aff
- HOUSSIN Claude, La Belhière à Lieuron
- MORICE Marie, Noyal à Sixt sur Aff
- PORTAIS René, Rue du stade à Lohéac
- RACAPE Robert, Bel Air à St Just

Résultat du concours communal 2004

Maisons sans jardin

- | | | |
|------------------|-----------------------|---------------------|
| 1 ^{er} | MARCHAND Emilienne | “Brubet“ |
| 2 ^{ème} | BELLAMY Martine | “La Belle Alouette“ |
| 3 ^{ème} | RICHARD Henri | “Brubet“ |
| 4 ^{ème} | HELIGON Marie-Thérèse | “La Vionnais“ |



Maisons avec jardin

- | | | |
|------------------|-----------------------|---------------------|
| 1 ^{er} | HELIGON Michel | “La Vionnais” |
| 2 ^{ème} | PORCHER Jean-Baptiste | “Remdon“ |
| 3 ^{ème} | DANIEL Claude | “La Vionnais“ |
| 4 ^{ème} | GUERIN Bernard | “La Belle Alouette“ |

L'année 2004 n'a pas connu beaucoup d'inscriptions au concours communal des maisons fleuries, à notre grand regret.

En espérant que le concours 2005 connaîtra un meilleur succès, vous trouverez ci-dessous le bulletin d'inscription à découper et à remettre à la mairie avant le 12 juin 2005, le jury passant comme d'habitude en début juillet.

BULLETIN D'INSCRIPTION **AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2004**

Madame Monsieur :

Adresse:

désire s'inscrire au concours des Maisons Fleuries 2004

dans la catégorie suivante

☐☐

Maison avec jardin

Maison sans jardin

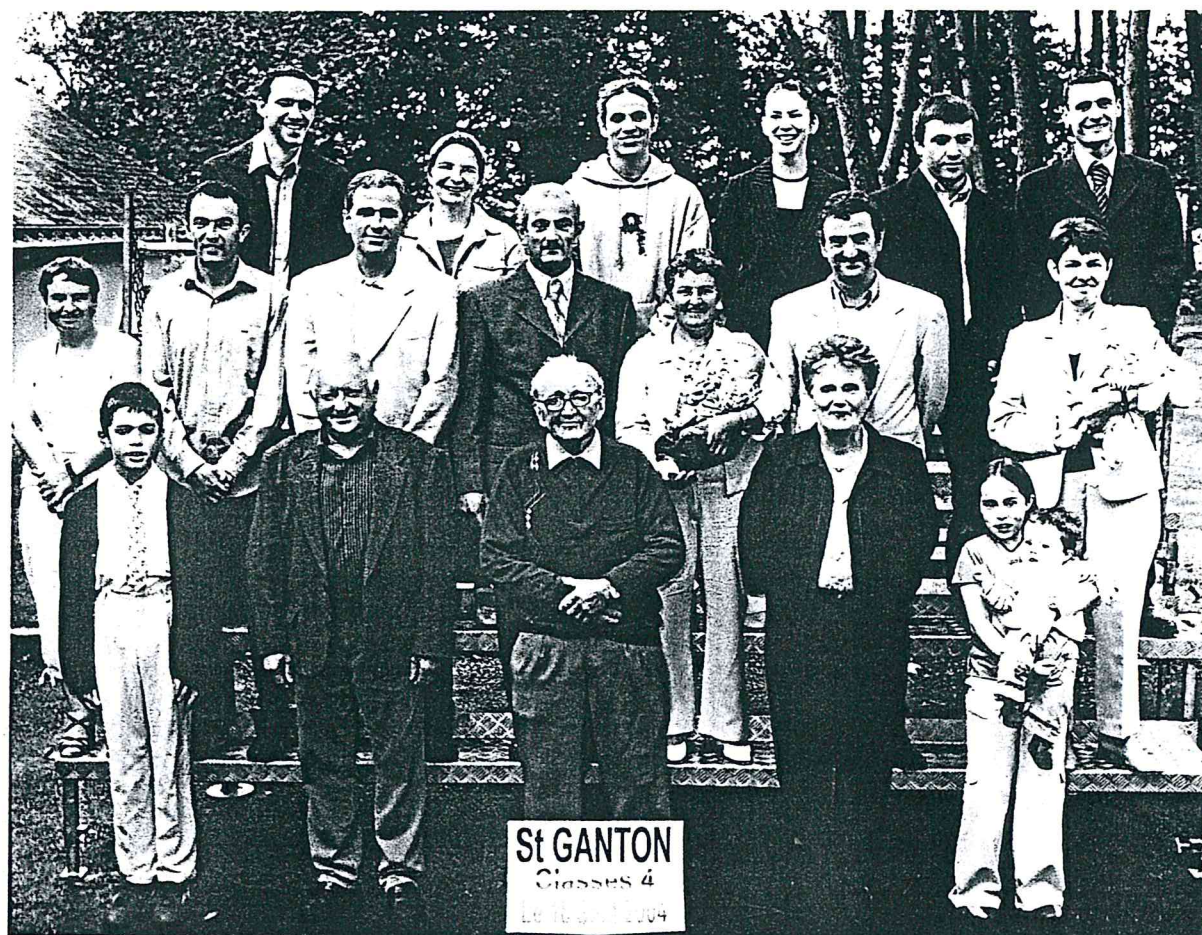
PAROISSE SAINT-AMAND DE L'AFF

Horaires des Messes du 2 janvier au 3 juillet 2005

Dates	Pipriac	Sixt/Aff	Bruc/Aff	St-Just	St-Ganton	Lohéac	Lieuron	St Séglin
1 – 2 janvier	11h00	11h00		9h30		9h30		
8 – 9 janvier	11h00	9h30	11h00					19h00
15 - 16 janvier	11h00	11h00		9h30		9h30	19h00	
22 - 23 janvier	9h30	11h00	9h30		11h00 C			19h00
29 – 30 janvier	11h00		9h30	11h00			19h00	
5 – 6 février	11h00	11h00		9h30		9h30		19h00
12 – 13 février	11h00	9h30	11h00		9h30		19h00	
19 – 20 février	11h00	11h00		9h30				19h00
26 – 27 février	9h30		9h30			11h00 C	19h00	
5 – 6 mars	11h00	9h30		11h00	9h30			19h00
12 – 13 mars	11h00	11h00	9h30			9h30	19h00	
19 – 20 mars	11h00	11h00		9h30		9h30		19h00
24 mars Jeudi Saint	20h00							
26 mars Veillée	21h00							
27 mars Pâques	11h00	11h00	9h30	9h30		9h30	11h00	9h30
2 – 3 avril	11h00	9h30			9h30		19h00	
9 – 10 avril	11h00	9h30	11h00			9h30		19h00
16 – 17 avril	11h00	11h00	9h30	9h30			19h00	
23 – 24 avril	11h00				9h30			19h00
30 avril – 1 ^{er} mai	9h30	9h30		11h00		11h00	19h00	
5 mai - Ascension	10h30 PF	9h30	11h00		9h30			19h00
7 – 8 mai	11h00 AC	9h30AC	9h30AC	11h00AC			11h00AC	
14 – 15 mai Pentecôte	11h00	11h00	9h30			9h30	19h00	
21 – 22 mai	10H30PC			9h30	11h00			19h00
28 – 29 mai	11h00	10H30PC	9h30				19h00	
4 – 5 juin	11h00					9h30	10H30PC	19h00
11 – 12 juin	11h00	9h30	(9h30)	11h00	9h30		19h00	
18 – 19 juin	11h00	9h30				11h00		19h00
25 – 26 juin	11h00		9h30	9h30			19h00	
2 – 3 juillet	11h00	11h00			9h30			

C : Chorale - **AC** : Anciens Combattants - **PF** : Profession de Foi - **PC** : Première Communion

18 septembre : les classes 4



Le samedi 18 octobre, nous nous sommes retrouvés à une trentaine pour fêter les classes 4. Cette fête qui s'est déroulée à la salle de la belle alouette nous a permis de nous retrouver, voire de nous connaître entre générations.

De la jeune Chloé Laigle qui avait un mois au doyen de la journée Emile Massiot avec ses 80 ans, nous étions 21 personnes des années 4 à poser pour la photo avant de passer à table déguster le repas préparé par Michel Vettier (traiteur).

En compagnie de Jacky Daniel, la journée s'est clôturée en musique avec de nombreux Saint Gantonnois venus nous rejoindre sur la piste de danse.

Durant cette journée, nous avons bien sûr eu une pensée pour les classes 4 qui n'ont pu assister à cette journée pour différentes raisons.

Signé :

Les classes 4

ANCIENS COMBATTANTS

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 à Saint-Ganton.

Afin d'honorer la mémoire des anciens combattants, une messe a été célébrée le dimanche 7 novembre 2004 en l'église de Saint-Ganton en présence de l'amicale et de ses drapeaux.

Ces derniers et leurs sympathisants se sont ensuite rendus au monument aux morts pour y déposer une gerbe de fleurs. Monsieur le Maire a donné lecture du message du Ministre Délégué aux Anciens Combattants et chacun a respecté un instant de silence et de recueillement.

A cette occasion, notre camarade Pierre LEROUX s'est vu remettre des mains de Monsieur le Maire, la médaille de la Croix du Combattant, le récompensant des épreuves subies en Algérie pendant plus de 27 mois : de février 1958 à mai 1960.

A l'issue de cette cérémonie, notre assemblée s'est retrouvée à la salle des fêtes pour un vin d'honneur offert par la municipalité. Un banquet, servi à la Crémaillère, nous a permis de passer un très agréable après-midi.

Autre temps fort de cette année : le samedi 6 mars, l'amicale a organisé une soirée "bœuf-bourguignon" qui a eu beaucoup de succès. Cette petite fête nous a permis de récolter quelques bénéfices dans le but d'offrir des colis à nos malades, chez qui une visite est toujours très appréciée.

A cette occasion, je tiens à remercier tous nos commerçants, artisans et sympathisants qui nous ont offert des cadeaux pour le tirage de la tombola ainsi que tous ceux et celles qui ont contribué au succès de cette soirée.

**Le président
Jean LAURENT**

Saint-Ganton

11-Novembre : Pierre Leroux reçoit une médaille



Pierre Leroux (au centre), médaillé, accompagné des anciens combattants réunis pour la commémoration.



LA DYNAMIQUE



Suite à l'assemblée générale du 30 juin 2004, le bureau de l'association a été renouvelé de la façon suivante.

<i>Présidente</i>	Muriel TEMPLE
<i>Vice-Présidente</i>	Elisabeth DENIS
<i>Secrétaire</i>	Marie Annick BODIGUEL
<i>Trésorière</i>	Martine BELLAMY



Nous tenons à remercier tout particulièrement Jacqueline Boulais pour son dévouement durant 8 années.

Les cours ont repris le mercredi 22 septembre dans une excellente ambiance !!!!!

Nous rappelons que ces cours sont dispensés par une animatrice de l'E.P.M.M.L (éducation physique du monde moderne), Lysiane Mentalecheta , tous les mercredis soirs de 20H30 à 21H40.

Et quel programme !!!

échauffement, (style fitness), musculation (bras ,cuisses, abdominaux, fessiers), stretching, relaxation.

Bien sûr le tout en musique dans une ambiance conviviale, jeune et DYNAMIQUE

Le nombre des adhérentes est stable cette année, toutefois les inscriptions sont encore possibles.

Pour obtenir des informations complémentaires vous pouvez contacter Muriel au 02 99 08 65 49.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2005.

"Dynamiquement " votre .
La Présidente.



LE BEL AUTOMNE DE « L'ETERNELLE JEUNESSE »

Après l'été, nous avons repris nos activités le Mardi 28 septembre avec notre pique-nique habituel de rentrée. Nous avons choisi de rester dans nos locaux avec toutes les commodités qu'ils comportent et nous avons eu le plaisir de la présence de Monsieur DELOFFRE qui nous a accompagnés musicalement durant le repas et l'après-midi récréatif qui suit toujours.

Nous avons relancé la préparation de :

- notre soirée cabaret du 27 NOVEMBRE, soirée donnée au profit de l'Association de sauvegarde du Patrimoine de Saint-Ganton.

Cette soirée s'est déroulée dans la meilleure des ambiances et les cent dix personnes présentes ont apprécié la prestation des « Gabiers du Canut » ainsi que le menu proposé, notamment, le couscous préparé par Monsieur THIBAUT, boucher à GUIPRY. Elles ont surtout, par leur présence, montré tout l'intérêt qu'elles portaient à cette initiative.

Les superbes lots offerts pour la tombola ont fait des heureux et nous remercions encore nos généreux donateurs.

L'autre date marquante de ce semestre est le JEUDI 9 DECEMBRE, jour fixé pour notre repas de fin d'année. Nous allons donc à NIVILLAC nous régaler d'un cochon grillé. Au jour du « bouclage » de ce bulletin n° 32 de Décembre 2004, (7 décembre), cette sortie reste à faire pour les 45 adhérents « partants ». Nul doute que cette journée va se dérouler, comme d'habitude, dans la bonne humeur avec musique et danse, sans oublier le plaisir d'une bonne table.

Bonnes fêtes de fin d'année 2004 pour toutes et tous.

*La Secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS*

Nous avons une pensée amicale pour la famille et les amis de Madame Léonie GEFFLOT, adhérente de notre Cercle, qui nous as quittés.

Bonjour

Je m'appelle Chibaut et j'ai 8 ans.
Je fais la collection des timbres (français et étrangers).

Si vous en avez, pensez à moi.



Merci.
Chibaut Emplé
La belle Alouette
à Saint-Ganton.

FOYER DES JEUNES

Les membres de l'association DU-MAN se sont fixés comme objectif principal pour l'année 2005 de relancer le dynamisme du foyer. Pour cela, nous avons pris la décision d'ouvrir le foyer 2 fois par mois : le 2^{ème} samedi et le dernier mercredi de chaque mois.

Pour les 3 prochains mois à venir, le foyer sera ouvert de 14h30 à 17h30 les :

SAMEDI 15 janvier, 12 février, 12 mars

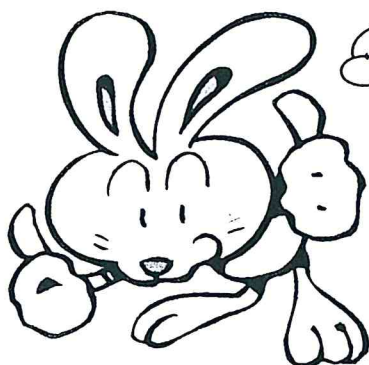
MERCREDI 26 janvier, 23 février, 23 mars

Nous espérons que les jeunes viendront nombreux afin que se crée au sein de la commune un lieu où diverses activités seront organisées. Les activités seront choisies par les jeunes : après midi cinéma, sortie patinoire, jeux divers, aide aux devoirs.....

QUELQUES DATES A RETENIR :

ASSEMBLEE GENERALE
COURANT AVRIL

SAMEDI 16 AVRIL :
MOULES FRITES



Le bureau vous souhaite
une bonne année 2005

TENNIS CLUB

Bilan de la saison 2003-2004

Tournoi 2004

Deuxième tournoi réussi. L'ensemble du bureau tient à remercier tous les participants à ce tournoi pour leur disponibilité, leur esprit sportif et espère déjà leur participation pour le tournoi 2005.

Résultats

Enfant

1^{er} : Jérémy Héligon
2^{ème} : Jérôme Provost
3^{ème} : Géraldine Provost

Femme

1^{ère} : Béatrice Jauneau
2^{ème} : Patricia Boulais
3^{ème} : Marie-Estelle
Héligon

Homme

1^{er} : Lionel Costard
2^{ème} : Michel Héligon
3^{ème} : Arnaud Dandé

Soirée de Remise des Prix du Tournoi



La remise des prix de ce tournoi a eu lieu samedi 2 octobre. Cette soirée nous permis de récompenser chaque participant et de rappeler un objectif que nous nous étions fixé en début de saison : «l'objectif jeunes». Nous avons réuni, durant cette saison, 9 jeunes adhérents de 10 à 14 ans. Nous avons apprécié leur participation, leur motivation et l'animation de chaque vendredi, sur le terrain.

Entraînement

Nous donnons rendez-vous aux jeunes de 10 à 14 ans dès les beaux jours de l'année prochaine pour la reprise des entraînements.

Assemblée générale dimanche 27 mars 2005

Contact : Patricia Boulais 06 68 65 73 49 / 02 99 08 61 31



AO SAINT GANTON

Suite à l'entente de Corbinières (Saint-Ganton, Langon, Sainte-Anne-sur-Vilaine) créée l'an dernier, nous avons pu constituer 3 équipes : débutants, poussins, benjamins où 8 jeunes de la commune se répartissent.

L'équipe des poussins a bien démarré sa saison car elle n'a perdu, pour l'instant, aucun match.

L'équipe Première connaît un début de saison difficile. Elle se classe à la 9^{ème} place du championnat (sur 12).

L'équipe Réserve, associée comme l'année dernière à Saint-Just, rencontre quelques difficultés, notamment dû à un manque d'effectif entraînant des forfaits. En espérant que le retour de joueurs redonnera un nouvel élan à l'équipe.

Le Club fête ses 20 ans ! Si vous êtes anciens ou nouveaux joueurs, supporters, bénévoles ou solidaires du club, réservez dès à présent votre date du samedi 12 mars 2005



Pour tous renseignements concernant les catégories jeunes et seniors, vous pouvez contacter Guillaume BOUREL au 06.63.97.59.54 ou Alexandre HOUIZOT au 06.89.48.65.49

Le bureau de l'AO Saint-Ganton et l'ensemble du club vous souhaitent un joyeux Noël, de joyeuses fêtes et vous adressent tous leur vœux de bonne et heureuse année 2005

Comité des fêtes

Calendrier des fêtes

REPAS de BOUDIN

26 février 2005
19 h 30

Tombola
gratuite

Salle polyvalente

Tarif :

↪ 14 € par personne

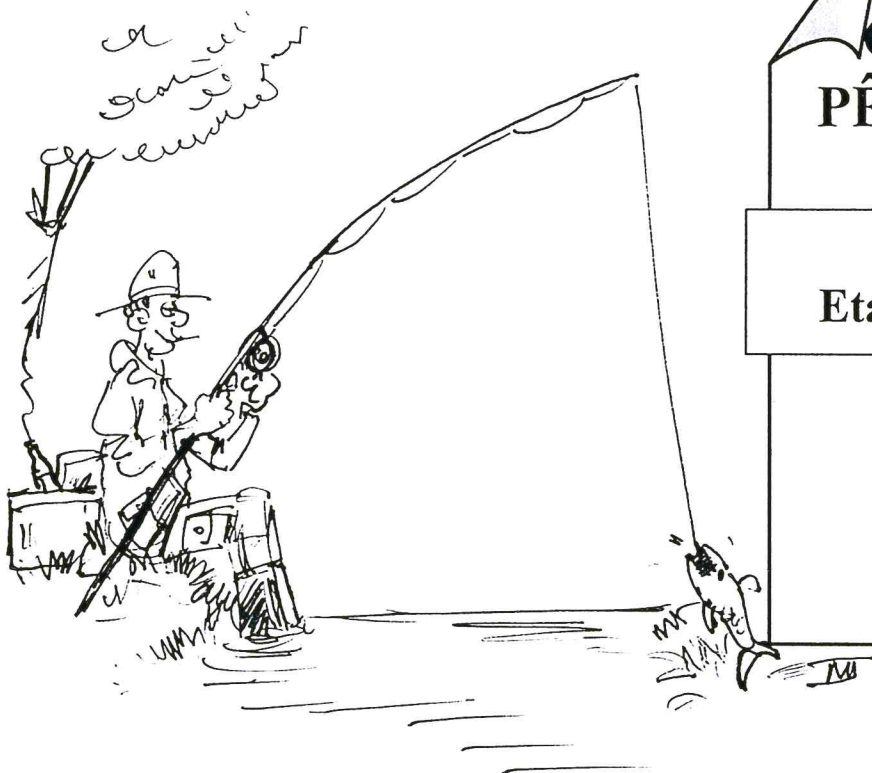
↪ 8€ par enfant

Inscriptions : La Crémaillère – Epi Service
avant le 13 février 2005



CONCOURS de PÊCHE et PALETS

3 juillet 2005
Etang de Belle-Perche



A.C.C. St GANTON

Changement du bureau :

- ↳ Rajeunissement au sein du bureau de la société de chasse de Saint-Ganton. Monsieur COTTAIS Frédéric vient d'être élu président.
- ↳ La politique de la société ne devrait pas changer, à savoir : la protection et la réintroduction du gibier de base.

Quelques points concernant la chasse :

- ↳ Le lapin qui est une chasse ancestrale à la campagne est un soucis majeur du bureau et des chasseurs.
- ↳ La perdrix est elle aussi plus que d'actualité depuis plusieurs années. Néanmoins nous pouvons avoir des espérances de reproduction vu les sujets qui restent sur le terrain.
- ↳ Le lièvre, un des animaux roi que tout chasseur voudrait prélever se porte bien au niveau des densités.
- ↳ En ce qui concerne le grand gibier, la situation est stable avec une baisse toute fois des populations de sangliers (au niveau du département).
- ↳ Pour le chevreuil, on peut considérer que la population est plus qu'acceptable. Cette année, les attributions sont de 10 chevreuils.

Agriculteurs, chasseurs et riverains...

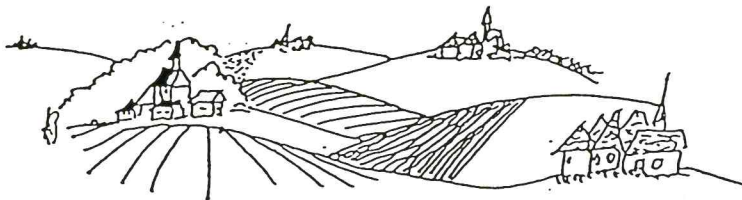
- ↳ Le repas de chasse de la société est aussi un moyen de se rencontrer, de dialoguer. Les relations entre agriculteurs, chasseurs et riverains doivent être les meilleures possibles.

Frédéric COTTAIS
Président.

Composition du bureau :

Président : Frédéric Cottais
Secrétaire : Gaëtan Fourage
Trésorier : Yves Meilleray
Membres : Daniel Denis,
Roger Jan,
Jean-Pierre Porcher





A.P.A.R.

THEATRE

*Notre atelier-théâtre « La belle Alouette »
se remet en activité pour la saison 2005.*

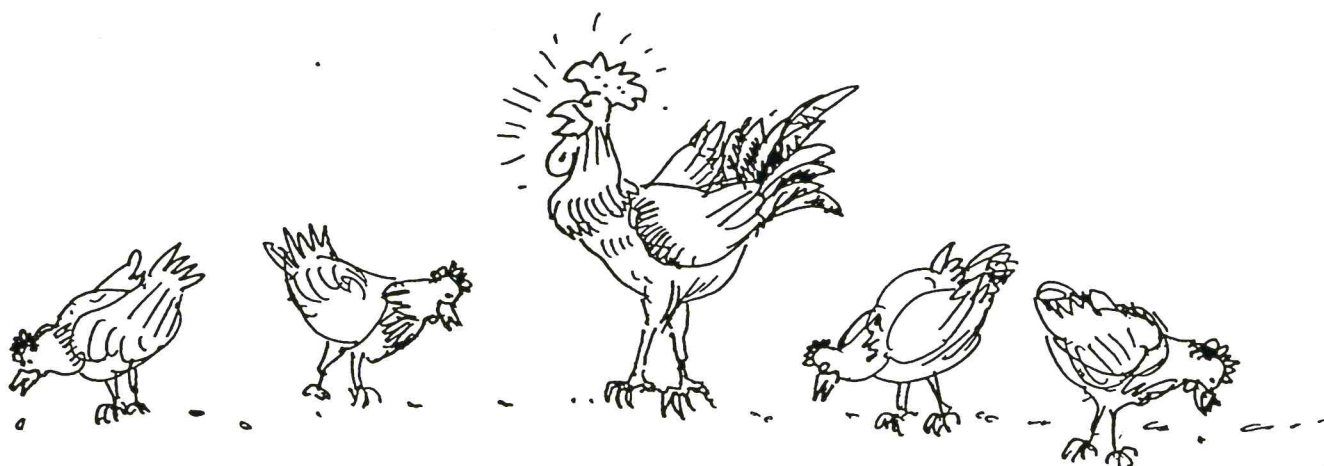
*Après recherches et lectures de textes, le
choix de l'équipe s'est porté vers une comédie
intitulée « UNE FERME DE T.R.O.P. » de
Mr Yves GARRIC.*

*Nous vous en dirons plus dans le bulletin de
Juin 2005 : en effet, voulant renouer avec une
habitude Saint-Gantonnaise du »temps où l'on
faisait déjà du théâtre », nous prévoyons nos
représentations en prélude aux fêtes de fin d'année
2005.*

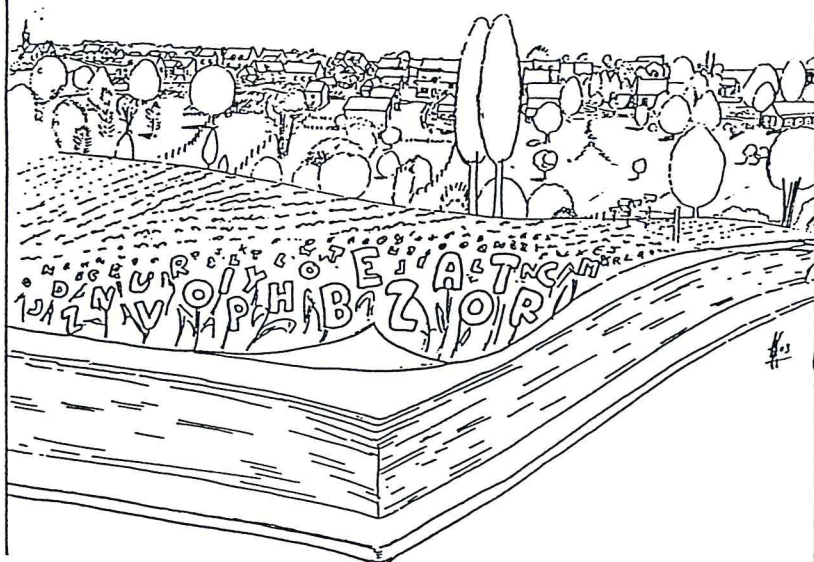
*Nous vous informerons en temps voulu en souhaitant
le plaisir de nous retrouver dans le rire !*

En attendant, bonne fin d'année à vous tous.

M-P.B.



Bibliothèque De Saint-Ganton



Nous sommes ravis de constater une fréquentation de plus en plus assidue de notre bibliothèque : enfants et adultes s'y côtoient régulièrement et visiblement avec plaisir !!!

Cette année encore, dans le cadre de l'opération « Lire en fête », nous avons collaboré avec les équipes de bénévoles de Pipriac et Saint-Just. Une exposition sur le thème de Haïti a été installée à la maison de retraite de Pipriac : ainsi les résidents, leur famille et aussi le public de passage ont pu découvrir la misère de ce pays, au travers de textes et de photos. Une vente de tableaux et de très beaux objets artisanaux organisée par l'association « Echanges et Solidarités » a permis de collecter des fonds pour apporter de l'aide.

Le dimanche 17 octobre, à Pipriac, nous avons assisté à un spectacle sur le thème des Caraïbes, haut en couleur, comme il se doit !!! De nombreux spectateurs ont apprécié la prestation et encouragent ainsi les bibliothèques à envisager d'autres projets pour l'année 2005...

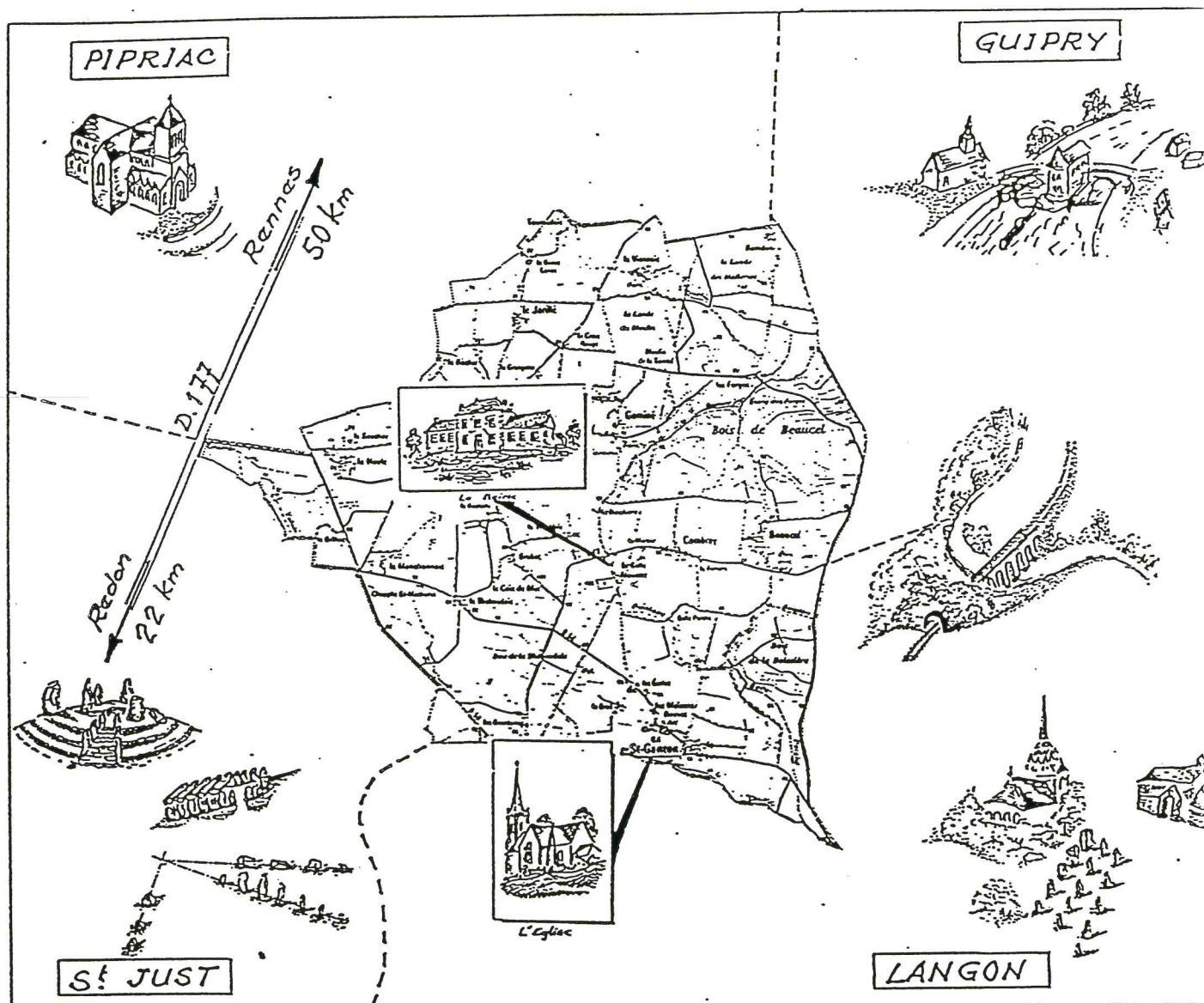
Bonne fin d'année à tous et au plaisir de vous rencontrer à la bibliothèque !

Les membres.

Extrait d'un livre de Cavanna : « Les Ritals »

Bien calé sur l'oreiller, la couverture au ras des navines, le bouquin pesant de tout son poids ami sur mon estomac, je lisais jusqu'à ce que les yeux me brûlent, et encore, je luttais, je me cramponnais, une ligne de plus, une autre, plof, je basculais dans le grand trou, sans même éteindre bien sagement... La lecture emplissait tous les interstices de ma vie. À peine éveillé, je tâtonnais de la main vers le livre comme un fumeur vers ses clopes... Je voulais tous les plaisirs, tous, et celui-là était le plus fort de tous.

Il était une fois,
en Pays de Vilaine ...



... ou l'histoire de :

St - GANTON

Article rédigé par l' A.P.A.R.
(Association Pour l'Animation en milieu Rural)

DE VILLAGE ... EN VILLAGE

UN CORSAIRE A Saint-GANTON ?

La recherche de l'histoire locale de sa commune amène à découvrir celle de ses voisines. En visitant l'exposition de l'association *Galène (1)* de **Pont-Péan**, la surprise a été de trouver un personnage commun à nos deux communes : **Noël Danycan de l'Etoile**.

Qui était ce personnage ? (2)

Danycan de l'Etoile était le fils d'un riche armateur de St-Malo qui équipait pour la pêche à la morue. En 1692, il obtint le commandement de deux navires du roi, de cinquante canons auxquels il adjoignit six de ses bateaux de commerce. Il écuma les côtes de Terre-Neuve et causa beaucoup de mal aux Anglais. Il fut secrétaire du roi en la grande chancellerie en 1695.

En 1698 avec ses frères Louis, Joseph et Gouin de Beauchêne, il découvrit les îles Malouines (actuellement îles Falkland) dont l'une porte son nom. Il doubla le Cap Horn et pénétra dans le Pacifique jusque là, monopole des Espagnols. Il ouvrit le commerce aux Français, créa la Compagnie des Mers du Sud et y récolta d'énormes bénéfices. Il prêta au roi Louis XIV, quatorze millions qu'il ne réclama pas. Il fut nommé chevalier de St-Michel et anobli en 1706. Il renfloua la Compagnie de Chine et dirigea la Compagnie de Moscovie. En 1711, avec ses trois navires, le Mars, le Chevalier et la Perche, il participa à l'armement de Duguay-Trouin pour la prise de Rio de Janeiro.

Son immense fortune lui avait permis d'acquérir les marquisats et comtés de Landivisiau, Rieux, **la Thébaudaye (1701)**, le marquisat d'Annebaut (en Normandie), le Plessis d'Aligre (à Paris). Il employa une partie de cette fortune à fonder à St-Servan, la maison de retraite de la Croix, le Couvent des Récollets. Il fut l'un des principaux fondateurs de l'hôpital général de St-Malo auquel il fit une rente de 400 livres.

En 1730, le roi Louis XV lui concéda les Fermes de Bretagne pour les services rendus à la France par ses armements et lui témoigner sa gratitude du désintéressement qu'il avait montré avec l'Etat. En 1731, il rendit cette concession au roi qui en revanche lui octroya celle des Mines de Bretagne et du Bourbonnais. Il commença alors, celle des **Mines de Pontpéan**.

Quand il mourut vers 1731, à Paris ses concitoyens donnèrent en son honneur à deux rues de St-Malo le nom l'Epine qui fut changé pour l'une d'entre elles, en celui de Danycan.

La seigneurie de la Thébaudais

Dans les bulletins n° 10 et 11, nous avons relaté l'histoire de la seigneurie de la Thébaudaye. Le vicomte Gabriel Peschart, baron de Bossac (*qui avait contribué avec sa femme, Renée Dollier à reconstruire l'église de St-Guenganton de 1666 à 1669*) a été assassiné en septembre 1692, pour des raisons de dettes financières.

Le **10 septembre 1701**, Louis du Bouëxic seigneur de Pinieux en qualité de syndic des créanciers de feu Gabriel Peschart et concessionnaire de tous ses biens fit vendre *judiciellement* les terres et seigneuries de Bossac, la Thébaudaye la Pommeraie et le fief de Renac.

Le tout fut adjugé à **Noël Danycan sieur de l'Epine**.

Le 17 juin 1704, Guyonne Danycan sa fille épousait **Charles Huchet seigneur de la Bédoyère**. Elle lui apportait la baronnie de Bossac et le manoir de la Thébaudaye. La famille Huchet de la Bédoyère les conservera jusqu'au 19ème siècle (3).

Les moulins de St-Ganton :

Pour faire le lien avec les articles des bulletins n° 26 à 29, une pétition du 28 fructidor de l'an 9 (14 sept 1801) relative à la vente des biens nationaux, mentionne une sentence de Ploërmel du 13 may 1777, qui est un acte de partage de la famille Huchet de la Bédoyère. On y apprend que les **moulins de la Tombe et des Forges** faisaient partie de leur patrimoine avec les moulins Allain et de la Bosse en Pipriac (*ADIV 1Q993*).

La mine de plomb argentifère de Pont-Péan (4)

Contrairement aux idées reçues, la Bretagne n'a pas eu une vocation essentiellement rurale.

Elle a un riche passé industriel. La mine de plomb argentifère de **Pontpéan** est un bon exemple. Vers 1628 un couple, *les Beausoleil* ayant effectué des recherches de minerais pour Henri IV, puis au Tyrol, en Hongrie, en Bavière avait reçu mission royale sous Louis XIII.

Ils découvrirent au « *Pâtis du Bois en limite Pontpéan et Bruz, une bonne mine de plomb, contenant de l'argent, du vitriol, du soufre, ...* ». Ils firent la déclaration au **Parlement de Bretagne** et poursuivirent leurs recherches en Bretagne où ils firent d'autres découvertes. Le prévôt de Morlaix voyant dans leur pratiques, sorcellerie et magie les déposséda et les expulsa. Ils s'en plaignirent au roi et à Richelieu mais finirent leurs jours tous deux incarcérés comme *hérésiarques*, lui à la Bastille, elle à Vincennes.

En février 1730, une nouvelle concession fut octroyée à **Noël Danycan, sieur de l'Epine**. Il fonda une compagnie dont la devise fut « *Nihil occultum quod non revelatur* » (rien de caché qui ne doive être révélé). Peu au fait des techniques minières, il fit creuser une carrière, près de la Seiche. Une analyse du minerai fut réalisée dans les jardins de l'Abbaye St-Melaine à Rennes et en montra la richesse. Avant d'exploiter, des travaux difficiles et gigantesques pour lutter contre l'envahissement des eaux de la rivière, furent nécessaires. En 1732, on comptait 300 ouvriers dont 80 au fond. Le puits le plus profond descendait à 42 mètres.

Danycan mort en 1735, sa veuve reprit la concession en **1746** et créa la **Société des Mines de Pontpéan**, première association de capitaux en nom collectif dans l'industrie française.

En 1755, il existait 15 puits et 30 galeries. Le premier problème à résoudre était le pompage de l'eau. L'ingénieur Joseph Laurent célèbre pour l'assèchement des marais de Flandre entreprit de grands travaux hydrauliques et mit au point des machines d'épuisement et d'extraction jugées si performantes, qu'elles furent décrites comme modèles dans *l'Encyclopédie (ouvrage collectif dirigé par Diderot et d'Alembert de 1751 à 1772 pour faire connaître les progrès de la science et de la pensée dans tous les domaines)*. Le lit de la Seiche fut dévié.

En 1761, un conflit opposant des actionnaires entraîna la fermeture de la mine. **En 1765**, la **Compagnie Minière de Poullaouen** l'achète et l'exploite jusqu'à la période révolutionnaire. Elle inaugure une nouvelle méthode en creusant des puits dans les schistes durs et imperméables en faisant partir des traverses latérales. A partir de 1789, deux nouveaux puits furent forés : celui des **Députés** qui atteignit 136 mètres et le puits de la **République**, arrêté à 70 mètres.

L'émigration de l'un des principaux actionnaires, les incursions des chouans, le refus des Anglais de livrer une nouvelle *machine à feu, ...*, entraînèrent la liquidation de la mine décidée le 18 brumaire de l'an VI (30 sept. 1798). La vente fut effectuée le 9 vendémiaire an VII au bénéfice des sieurs Jugan et Mondehair négociants à Rennes.

Il y eut bien des tentatives de relancer l'exploitation mais c'est avec Hunt vers 1845 que la mine est repartie et c'est avec Eloy qu'elle s'est de nouveau développée.

La production connut un nouveau bond dans les dernières années 1870 et à la fin du 19^{ème} siècle, il y avait plus de 900 personnes à y travailler. De nombreux investissements y furent entrepris : une machine d'extraction de 1500 CV, l'édification d'un grand bâtiment administratif (*actuellement en cours de restauration*), la construction d'un chevalement par Gustave Eiffel de 35 mètres, le rétablissement de la navigation sur la Seiche sur 6 km, ...

Le 2 avril 1904 l'eau, ennemie persévérante de la mine causa au 55^{ème} niveau (- 550 m) une inondation qui avec un très gros débit remonta dans tous les puits. Ce fut une catastrophe financière pour les actionnaires et économique pour les communes limitrophes qui perdirent près du quart de leur population. Des reprises sont effectuées en 1912 par la société Delambre, en 1928 par la société Métalfra. Elles se soldent par la liquidation et le procès Dufourg de 1931 à 1934. Des mineurs sont partis sur une autre mine de plomb-argentifère : la mine de Brais à Vieux-Vy sur Couesnon.

Vieux-Vy sur Couesnon

Nous avons évoqué cette très jolie commune du département, à propos de **Jean Huchet**, le dernier meunier du moulin des Forges (voir bulletins N°26 à 29). Elle possédait au 18^{ème} siècle, neuf moulins à eau dont huit à papier, les eaux du Couesnon étant dépourvues de calcaire.

Les installations industrielles des mines de la Touche, sont encore visibles sur le plateau et la pente dominant le très beau panorama du confluent de la Minette et du Couesnon.

Les îles Malouines (5)

Cet archipel fut localisé par Magellan vers 1520. En 1764, lors de l'expédition du comte de Bougainville s'établit la première colonie et l'archipel reçut le nom de Malouines. C'est un hommage aux marins de St-Malo partis au Québec et en Acadie dont les descendants se retrouvaient déportés, victimes des guerres franco-anglaises du Canada dans ces îles inhospitalières. En 1767, ces îles furent restituées à la couronne d'Espagne. Après l'indépendance de l'Argentine les **Malvinas** (Malouines en espagnol) furent administrées par un gouverneur argentin de 1820 à 1833.

En 1833, les Anglais colonisèrent l'archipel expulsant progressivement les premiers habitants qui cédèrent la place aux **Kelpers** qui ne furent jamais plus de deux mille.

L'Argentine (5)

Cet immense pays d'Amérique du Sud de 3700 km de longueur sur 1200 de large (presque cinq fois la superficie de la France) voit défiler du nord au sud tous les climats : des chaleurs tropicales aux froids quasi polaires. En 1990, la population était de trente deux millions d'habitants dont près du tiers est concentrée autour de Buenos-Aires. Avant les années 1945, ce pays faisait partie des six pays les plus riches de la planète. Des crises politiques et notamment la dictature militaire de 1973 à 1983 (*les mères de la place de Mai malgré les menaces, rappelaient chaque jeudi leur exigence de justice et le retour des disparus*) ont entraîné un déclin économique. Le général Galtieri trouva en 1982 dans le thème nationaliste de la récupération des îles inhospitalières des Malouines au large de la Terre de Feu le moyen de soulever l'adhésion de l'armée et de larges secteurs de la population.

La guerre des Malouines

Alors que l'Invincible Armada, Napoléon et Hitler s'y étaient cassés les dents, l'Argentine franchit le pas : elle brave l'Angleterre. Ses forces armées débarquent le **3 avril 1982** sur les îles Malouines pour les réintégrer dans le patrimoine national.

La Dame de Fer Margaret Thatcher, ordonne à une flotte de quarante bâtiments d'appareiller pour l'Atlantique Sud. Les deux semaines nécessaires au voyage (14000 km), vont être utilisées à la négociation via Washington. Dès qu'il s'avéra que les négociations n'aboutiraient pas, les Anglais déclenchèrent leur plan de reconquête.

En coulant le croiseur argentin *Belgrano*, ils démontrèrent que leur flotte pouvait interdire l'accès de la haute mer aux bateaux argentins. Les assauts répétés des aviateurs argentins infligèrent de lourdes pertes aux britanniques dont celle du destroyer *Sheffield* coulé par un missile Exocet de fabrication ... française.

Mais l'entraînement et la valeur des troupes anglaises permirent le débarquement du 9 mai sur l'île principale. Soumis au bombardement de l'artillerie navale et des avions, assaillis par les troupes de choc Britanniques, les défenseurs argentins pourtant deux fois plus nombreux, finirent par se rendre. Ce désastre militaire, accentua la ruine de l'Argentine.

Sources :

Jean-Luc Baudu

(1) *Galène : association culturelle intercommunale de sauvegarde et de promotion du site minier de Pont-Péan créée en 1992.*

(2) *Biographie transmise par Jacques Martin de l'association Galène*

(3) *Extrait de : « Petites seigneuries du Comté de Rennes » par Guillotin de Corson, dans le Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille et Vilaine. Tome XXXV (1906).*

(4) *« Pont-Péan : une mine, une histoire, un guide », livret édité en 1998 par Galène*

(5) *« L'Argentine aujourd'hui », par J.Y. Merian - éditions J.A. 1990*

BONNE ANNÉE
2005!

